

Cadre national de transparence sur la finance du climat afin de satisfaire les exigences nationales et internationales au Maroc

Initiative for Climate Action Transparency - ICAT

TITRE DU LIVRABLE

Livrable de l'activité 4 : Suivi ex-post et vérification

D10. Rapport sur la méthodologie de suivi du financement climatique international reçu

D11. Analyse de la plate-forme MRV existante

D12. Feuille de route pour son déploiement

D13. Atelier de consultation et de validation

AUTEURS

Le cabinet Enviro Consulting International (ECI)

DATE

Version 2: Janvier 2024

DISCLAIMER

All rights reserved. No part of this publication may be reproduced, stored in a retrieval system or transmitted, in any form or by any means, electronic, photocopying, recording or otherwise, for commercial purposes without prior permission of UNOPS. Otherwise, material in this publication may be used, shared, copied, reproduced, printed and/or stored, provided that appropriate acknowledgement is given of UNOPS as the source. In all cases the material may not be altered or otherwise modified without the express permission of UNOPS.

PREPARED UNDER

The Initiative for Climate Action Transparency (ICAT), supported by Austria, Canada, Germany, Italy, the Children's Investment Fund Foundation and the ClimateWorks Foundation.

Supported by:



on the basis of a decision
by the German Bundestag



Environment and
Climate Change Canada

Environnement et
Changement climatique Canada

The ICAT project is managed by the United Nations Office for Project Services (UNOPS).



Table des matières

1.	Introduction	1
2.	Exigences internationales	2
2.1.	Rappel des obligations internationales en matière de suivi du financement climatique international	2
2.2.	Cadre organisationnel international.....	5
2.3.	Bonnes pratiques en matière de suivi du financement climatique international.....	9
3.	Etat des lieux du suivi du financement climatique reçu au Maroc	14
3.1.	Cadre institutionnel	14
3.2.	Bilans du financement climatique international reçu	16
3.3.	Lacunes et barrières rencontrées.....	19
4.	Méthodologie de suivi des financements climatiques internationaux reçus.....	22
4.1.	Etape 1 : Collecter et traiter les données sur le financement climatique	25
4.2.	Etape 2 : Pondérer les données sur le financement climatique.....	35
4.3.	Etape 3 : Vérifier les données sur le financement climatique	36
5.	Plateforme MRV en ligne du Maroc.....	38
5.1.	Néanmoins, les sections suivantes présentent une analyse de cette plateforme pour identifier les gaps existants par rapport aux exigences de transparence, notamment celles mise en place en marge de la COP26 en 2021 à Glasgow, avec une formulation des pistes d'amélioration. Analyse de la plateforme MRV en ligne du Maroc	38
5.2.	Conception de l'amélioration de la plateforme MRV en ligne du Maroc.....	40
6.	Feuille de route et recommandations.....	44
6.1.	Feuille de route pour le déploiement de la méthodologie de suivi des financements climatiques.....	44
6.2.	Recommandations.....	46
7.	Annexes.....	47
7.1.	Annexe 1 : Atelier de consultation et de validation	47
7.2.	Annexe 2 : Liste non exhaustive des bailleurs de fonds internationaux	50
7.3.	Annexe 3 : Formulaire de collecte des données sur les financements climatiques internationaux reçus	52
7.4.	Annexe 4 : Outil de transparence du financement climatique	55
7.5.	Annexe 5 : Outil de contrôle qualité pour le suivi des financements climatiques	57

Liste des tableaux

Tableau 1 : Synthèse du benchmark international concernant les bonnes pratiques relatives aux supports reçus	10
Tableau 2. Analyse du niveau de préparation du Maroc pour la transparence climatique	23
Tableau 3: Cartographie des parties prenantes pertinentes pour le suivi des flux financiers liés au climat au Maroc.	26
Tableau 4. Les secteurs et sous-secteurs éligibles	31
Tableau 5. Rôles et responsabilités des acteurs à impliquer dans le suivi des financements climatiques	34
Tableau 6. Approche de pondération adaptée de la méthodologie CPEIR	36
Tableau 7. Analyse du module support de la plateforme MRV en ligne du Maroc.....	38
Tableau 8. Propositions d'amélioration de la plateforme MRV existante	40
Tableau 9. Feuille de route pour le déploiement de la méthodologie de suivi des financements climatiques	44
Tableau 10: Recommandations pour renforcer la transparence et l'efficacité du suivi des financements climatiques	46

Liste des figures

Figure 1: Composantes clés des dispositions institutionnelles (CCNUCC, 2020)	6
Figure 2. Structure modèle des dispositions institutionnelles, codée par champ d'application thématique (CCNUCC, 2020)	8
Figure 3. Méthodologie du benchmark des bonnes pratiques	9
Figure 4: Commission Nationale des Changements Climatiques et de la Diversité Biologique (CNCCBD)	15
Figure 5: Extraits des résultats du premier bilan de 2014 du financement climatique reçu entre 200 et 2014	17
Figure 6. Répartition des flux financiers internationaux reçus suivant l'impact climatique sur la période 2021-2022.....	18
Figure 7: Montants approuvés dans les pays bénéficiaires de la région MENA (2003-2020).....	21
Figure 8. Les 5 phases du cadre de transparence du financement climatique (source : ICAT).....	22
Figure 9. Schéma illustrant la méthodologie proposée (source : Guide ICAT)	25
Figure 10. Données d'entrée pour le suivi du financement climatique budgétisé (source : ICAT)	30
Figure 11. Système sectoriel de collecte et de suivi des financements climatiques (source : ECI)	34

Liste des acronymes

AFD	Agence française de développement
AQ/CQ	Assurance qualité / contrôle qualité
AP	Accord de Paris
BUR	Biennial Updated Report (Rapport Biennale Actualisé)
CCUS	Carbon Capture, Utilisation and Storage (Captage, utilisation et stockage du carbone)
CAD	Comité d'Aide au Développement
CCNUCC	Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
CDG	Caisse de Dépôt et de Gestion
CDN	Contribution déterminée au niveau national
CMA	Conference of the Parties serving as the meeting of the Parties to the Paris Agreement (Conférence des Parties servant de réunion des Parties à l'Accord de Paris)
CN	Communication Nationale
CNCCDB	Commission Nationale des Changements Climatiques et de la Diversité Biologique
CPEIR	Climate Public Expenditure and Institutional Review
CRT	Commun Reporting Tables (tableaux de notification communs)
CTR	Cadre de Transparence Renforcé
DDD	Département du Développement Durable
GES	Gas à effet de serre
GTFC	Groupe de Travail Finance Climat
LT-LEDS	Long Term - Low Emission Development Strategy
LULUCF	Land use, land-use change, and forestry (Utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie)
MPG	Modalités Procédures & Guidelines
MRV	Mesure, Reporting & Vérification
MTEDD	Ministère de la Transition Énergétique et du Développement Durable
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Économique
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
RBT	Rapport biennal sur la transparence
SNI-GES	Système national d'inventaire des émissions de GES
UC-MEF	Unité Climat du ministère de l'Économie et des Finances

1. Introduction

L'activité 4 objet de ce rapport vise à répondre en partie à **l'objectif global n°3** du projet d'appui de l'initiative ICAT au cadre de transparence de la finance climatique au Maroc, à savoir **développer un système pour suivre les flux nationaux et internationaux de financement climatique pour soutenir la mise en œuvre des CDN**. Moyennant la collecte et l'analyse d'information sur le financement reçu pour la mise œuvre de la CDN en proposant une méthodologie qui permettra de suivre les financements climatiques reçus par le Maroc. Ce travail de suivi permet également de séparer entre ce qui a été mobilisé, ce qui reste à mobiliser et les sources de financement potentiels espérés pour financer les actions d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques.

Les objectifs spécifiques de cette activité de suivi ex-post et vérification sont comme suit :

- Proposer une méthodologie de suivi du financement climatique international reçu et dépenses nationales liées au changement climatique ;
- Concevoir une plateforme et une feuille de route pour son déploiement ; et
- Élaborer une boîte à outils pour aider les parties prenantes à comptabiliser le financement climatique et renforcement des capacités en matière de suivi des dépenses nationales en relation avec la finance climat.

Ce rapport se focalise principalement sur le suivi des financements climatiques internationaux reçus. Le chapitre 2 expose les exigences internationales en matière de suivi du financement climatique international reçu et les bonnes pratiques. Par ailleurs, le chapitre 3 présente l'état des lieux du suivi du financement climatique international au Maroc, en mettant l'accent sur les lacunes et les barrières. La méthodologie proposée pour améliorer le suivi ex-post du financement climatique international reçu est présentée dans le chapitre 4. Par ailleurs, le chapitre 5 est dédié à l'analyse de la plateforme MRV en ligne du Maroc, pour identifier les gaps et les mise à jour à mettre en place pour assurer l'alignement de cette plateforme avec les exigences internationales de transparence. Enfin, le chapitre 6 présente la feuille route pour mettre en œuvre cette méthodologie.

Le contenu de ce rapport a fait l'objet d'un atelier de concertation organisé le 9 décembre 2024 à Rabat (voir **Annexe 1**). Les échanges fructueux engagés lors de cet atelier ont permis de dégager diverses remarques et recommandations, qui furent prises en compte dans ce rapport.

2. Exigences internationales

2.1. Rappel des obligations internationales en matière de suivi du financement climatique international

L'Accord de Paris (AP) et la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) forment le principal cadre en matière d'obligations du financement climatique à l'échelle internationale. **L'article 9 de l'AP** stipule que les pays développés doivent communiquer régulièrement des informations sur leurs actions en matière de financement climatique, y compris sur la façon dont ils contribuent à l'atteinte de l'objectif de mobilisation des financements climatiques, qui historiquement été fixé à 100 milliards de dollars par an à 2020¹ et en marge de la COP29 organisé en novembre 2024 ce seuil a été porté à 300 milliards de dollars par an d'ici 2035², ainsi que sur les progrès réalisés dans la réalisation de cet objectif. Les pays en développement doivent également communiquer sur les supports financiers reçus et les besoins requis.

En effet, la CCNUCC et l'AP ont établi des mécanismes de suivi et de rapportage pour garantir la transparence des actions entreprises par les pays Partis en matière de lutte contre le changement climatique et de financement climatique.

Le **Cadre de transparence renforcé (CTR)**, établi en 2015 sous l'article 13 de l'AP et entrant en vigueur en décembre 2024, permet de suivre les progrès des pays en matière d'engagements climatiques. Cela inclut la fourniture d'informations sur le financement climatique, y compris les ressources (financières, technologiques, et de capacitation) nécessaires, mobilisés, déployés et reçus, les programmes et projets soutenus, et les résultats obtenus. Ce cadre repose sur des accords existants de transparence et de Mesure, Reporting et Vérification (MRV) établis par la CCNUCC. Il nécessite que chaque pays fournisse régulièrement des informations pour suivre les progrès climatiques. Les modalités, procédures et lignes directrices (MPGs) pour ce cadre ont été adoptées lors de la première Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris (CMA) à Katowice en décembre 2018. Ces exigences sont énoncées dans la décision 18/CMA.1 relative aux MPGs pour le cadre de transparence des mesures et de l'appui visé à l'article 13 de l'Accord de Paris. Dans le cadre du CTR, toutes les Parties à l'Accord de Paris doivent communiquer tous les deux ans à partir du 31 décembre 2024 des informations, y compris sur le financement climatique, par le biais de leurs Rapports Biennaux sur la Transparence (RBT). Puis, dans le cadre de la décision 5/CMA.3 (directives pour l'application des MPGs). Le modèle et le contenu des tableaux de notification communs (CRT) ont été définis pour la communication électronique, sous forme de tableaux, d'informations concrètes à soumettre parallèlement au RBT.

Les **pays en développement Parties** devraient fournir des informations sur l'appui nécessaire et l'appui reçu en matière de financement, de mise au point et de transfert de technologies et de renforcement des capacités au titre des articles 9 à 11 de l'Accord de Paris. Cela sous-entend que :

- Les pays en développement doivent collecter et fournir des données sur les besoins de financement climatique, les sources de financement disponibles, et les investissements réalisés dans des projets et des programmes climatiques, y compris le transfert de technologies et le

¹ Lors de la COP15 à Copenhague, les pays développés se sont engagés à mobiliser 100 milliards de dollars chaque année pour l'action climatique dans les pays en développement. L'engagement a été réitéré dans l'Accord de Paris.

² <https://unfccc.int/fr/news/cop-29-la-conference-des-nations-unies-sur-le-climat-convient-de-tripler-le-financement-aux-pays-en>

Rapport de l'activité 4 : Suivi ex-post et vérification

renforcement des capacités ;

- Les pays en développement doivent régulièrement communiquer des informations sur les montants reçus au titre de l'aide financière climatique, comment ces fonds ont été utilisés, et les résultats obtenus grâce à ces investissements, y compris le transfert de technologies et le renforcement des capacités

Les pays en développement doivent évaluer régulièrement leurs besoins de financement climatique et les impacts de ces investissements sur leurs capacités à réduire les émissions de gaz à effet de serre et à s'adapter aux effets du changement climatique.

Encadré 1 : Obligations internationales des pays en développement (PED) en termes de reporting en ce qui concerne le financement climatique³

Rapport de Communication Nationale : Selon les règles de la CCNUCC (décision 17/CP.8) les pays en développement sont tenus de soumettre régulièrement un rapport de communication nationale sur les politiques et les actions mises en œuvre dans le domaine climatique, tous les 4 ans. Ce rapport doit normalement comprendre un chapitre portant sur **les contraintes, les lacunes et les besoins du pays dans les domaines financiers, technologiques et des capacités**.

Rapports Biennaux sur la Transparence : Selon les règles de l'AP, les pays en développement sont tenus de soumettre tous les deux ans leur RBT (décision 18/CMA.1), dont le premier devra être soumis avant le 31 décembre 2024⁴. Le chapitre sur l'appui requis et reçu (chapitre VI) du rapport pour les pays en développement prévoit les éléments suivants :

- A. Contextes nationaux, dispositions institutionnelles et stratégies impulsées par les pays
- B. Hypothèses, définitions et méthodes sous-jacentes
- C. Informations sur le soutien financier nécessaire aux pays en développement Parties à la convention au titre de l'article 9 de l'Accord de Paris
- D. Informations sur le soutien financier reçu par les pays en développement Parties à la convention au titre de l'article 9 de l'Accord de Paris
- E. Informations sur le soutien au développement et au transfert de technologies nécessaire aux pays en développement Parties à la convention au titre de l'article 10 de l'Accord de Paris
- F. Informations sur le soutien au développement et au transfert de technologies reçu par les pays en développement Parties à la convention au titre de l'article 10 de l'Accord de Paris
- G. Informations sur le soutien au renforcement des capacités nécessaire aux pays en développement Parties à la convention au titre de l'article 11 de l'Accord de Paris
- H. Informations sur le soutien au renforcement des capacités reçu par les pays en développement Parties à la convention au titre de l'article 11 de l'Accord de Paris
- I. Informations sur le soutien requis et reçu par les pays en développement Parties à la convention pour la mise en œuvre de l'article 13 de l'Accord de Paris et les activités liées à la transparence, notamment pour le renforcement des capacités en lien avec la transparence.

Le chapitre VI détaille les exigences de reporting des pays en développement, comme venu dans les Modalités, procédures et lignes directrices relatives au cadre de transparence pour l'action et le soutien visés à l'article 13 de l'Accord de Paris. Le détail de ses exigences est indiqué au niveau de la Conférence des Parties servant de réunion des Parties à l'Accord de Paris (CMA), celle CMA/2018/1 à partir de la page 41 (de 130 à 145)⁵.

Plus précisément, il vient rapporter les informations au niveau du chapitre VI, celui relatif aux Informations sur l'appui nécessaire et l'appui reçu en matière de financement, de mise au point et de transfert de technologies et de renforcement des capacités au titre des articles 9 à 11 de l'Accord de Paris, et ce pour le Royaume du Maroc.

Certaines sections de ce chapitre VI exigent l'utilisation des formats de tableaux communs pour la communication électronique d'informations sur le soutien financier, le développement et le transfert de

³ <https://www.iied.org/sites/default/files/pdfs/migrate/10190FIIED.pdf>

⁴ <https://climatepromise.undp.org/fr/news-and-stories/cinq-pays-se-font-les-champions-de-la-transparence-dans-laction-climatique>

⁵ UNFCCC. (2019). Report of the conference of the parties serving as the meeting of the parties to the Paris agreement on the third part of its first session, held in Katowice from 2 to 15 December 2018.

PA/CMA/2018/3/Add. 2.: <https://unfccc.int/documents/193408>

technologies et le renforcement des capacités fournis et mobilisés, ainsi que sur le soutien nécessaire et reçu, au titre des articles 9 à 11 de l'Accord de Paris, comme venu dans Conférence des Parties servant de réunion des Parties à l'Accord de Paris (CMA), celle 5/CMA.3 sur les orientations pour la mise en œuvre des modalités, procédures et lignes directrices pour le cadre de transparence renforcé visé à l'article 13 de l'Accord de Paris⁶. Ces exigences sur les formats tabulaires communs ont été respectées au niveau du présent rapport, notamment les tableaux de III.6, page 32, au tableau III.13, page 39.

2.2. Cadre organisationnel international

La transition vers un cadre de transparence renforcé impliquera une profondeur accrue dans le rapportage pour les pays en développement, soulignant ainsi l'importance de disposer de solides arrangements institutionnels durables. Les dispositions institutionnelles varieront d'un pays à l'autre en fonction des contextes nationaux, des priorités d'action et des demandes d'information des parties prenantes impliquées dans la mise en œuvre de l'action et l'établissement de rapports.

Un processus continu d'amélioration, de collecte, de traitement, d'analyse, de compilation, de rapportage et de révision des données occupera probablement une équipe centrale d'experts nationaux tout au long des cycles de rapportage de deux ans. En outre, ce processus nécessitera l'implication d'un large éventail de parties prenantes pour la collecte des données et l'utilisation des résultats par les décideurs.

Des arrangements institutionnels solides sont essentiels pour permettre aux pays de fournir des informations fiables, complètes et régulièrement mises à jour. Selon les recommandations de la CCNUCC⁷, les arrangements institutionnels peuvent être organisés autour des cinq composantes suivantes (voir Figure 1):

1. Mandats organisationnels ;
2. Expertise ;
3. Flux de données ;
4. Systèmes et outils ;
5. Engagement des parties prenantes.

⁶ CCNUC (2022). Rapport de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris sur sa troisième session, tenue à Glasgow du 31 octobre au 13 novembre 2021. Addendum Deuxième partie : Mesures prises par la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris à sa troisième session, 2021 [cité le 16 janvier 2023] : <https://unfccc.int/documents/460951>

⁷ CCNUCC (2020): Manuel traitant des dispositions institutionnelles à l'appui des outils de mesure, notification et vérification (MRV)/de la transparence de l'action climatique et du soutien à l'action climatique : <https://unfccc.int/sites/default/files/resource/Institutional%20arrangements%20handbook-FR.pdf>

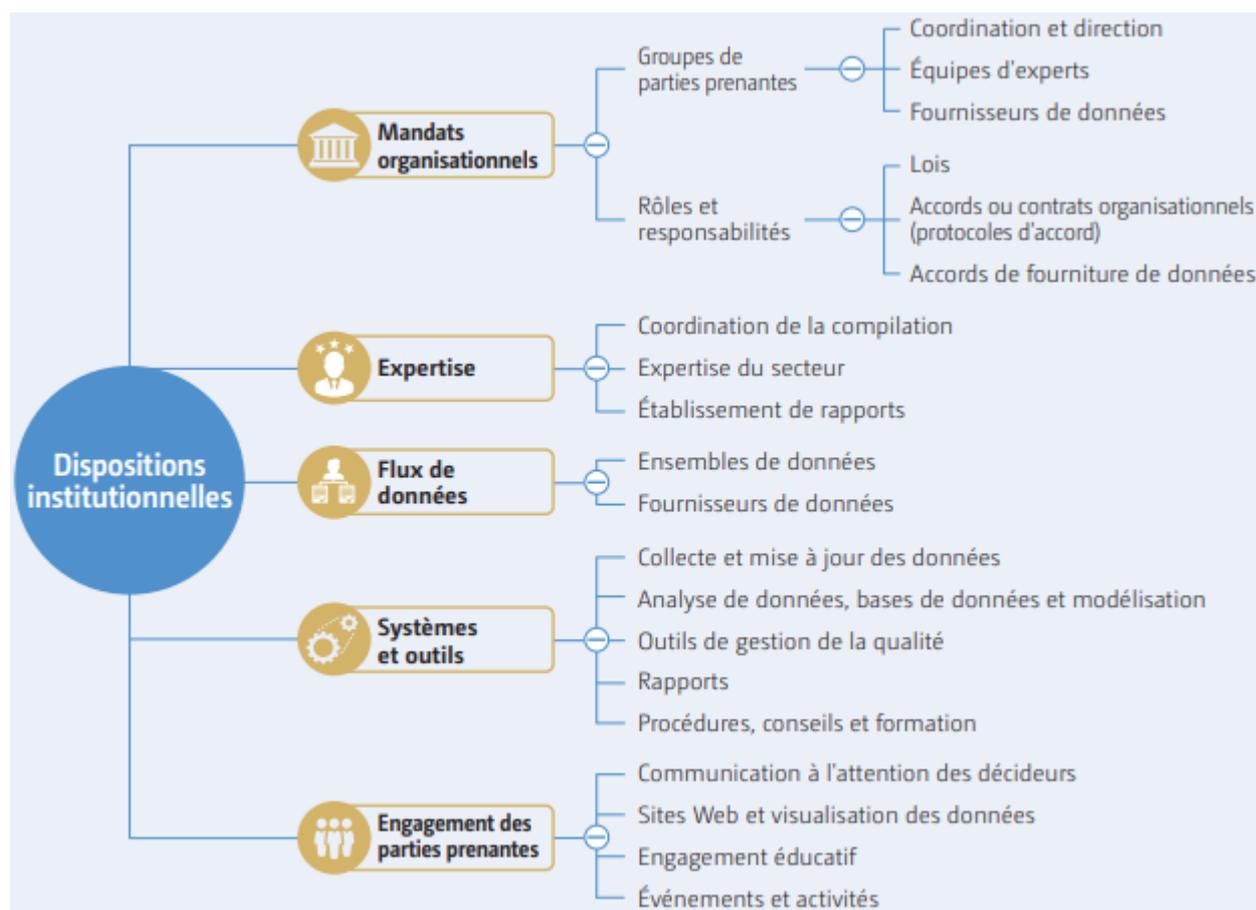


Figure 1: Composantes clés des dispositions institutionnelles (CCNUCC, 2020)⁸

Mandats organisationnels :

Les mandats organisationnels doivent inclure des termes de référence destinés à garantir que les ressources humaines, financières et de données nécessaires sont mises à disposition et à clarifier le processus de prise de décision. Ces mandats organisationnels facilitent particulièrement la collaboration entre les experts et les organisations spécialisées et sont nécessaires, par exemple, pour assurer un approvisionnement régulier en nouvelles données, gérer la confidentialité des données, garantir l'accès aux données et engager des organisations du secteur privé pour fournir des données ou des conseils.

Expertise :

L'équipe d'experts nationaux doit être capable de collecter et de traiter régulièrement des données afin de produire les résultats convenus en temps voulu. L'équipe doit disposer d'une expertise de soutien appropriée et d'un accès à des supports de formation pertinents.

Flux de données :

Des flux de données fiables et réguliers sont essentiels au bon fonctionnement des dispositifs institutionnels et à la mise en place d'un cadre national de transparence. Cela implique de définir les besoins et les utilisations des données, de gérer la fourniture régulière des ensembles de données requis par un éventail de fournisseurs de données, d'améliorer continuellement les données et de réduire l'incertitude. Les jeux de données comprennent des statistiques nationales et des données

⁸ <https://unfccc.int/sites/default/files/resource/Institutional%20arrangements%20handbook-FR.pdf>

gouvernementales, diverses formes de données de mesure, des rapports d'entreprises et d'associations professionnelles, ainsi que des recensements et des enquêtes qui ont déjà été entrepris et rapportés. Ils comprennent également de nouvelles données spécifiquement élaborées pour combler les lacunes dans les connaissances lorsque les données existantes n'existent pas, notamment de nouvelles enquêtes, mesures et autres données statistiques collectées sur des activités anthropiques spécifiques (par exemple, la foresterie, l'agriculture, l'utilisation de gaz fluorés), les risques et vulnérabilités climatiques ainsi que sur les coûts, les avantages et les co-avantages des mesures d'adaptation et d'atténuation, et des informations sur le soutien financier, technologique et de renforcement des capacités pour l'action.

Coordination, les systèmes et outils :

La coordination, les systèmes et les outils sont importants pour le bon fonctionnement du système de transparence. Cela comprend la gestion de la collecte, de l'analyse, de l'assurance et du contrôle de la qualité (AQ/CQ), et de la synthèse et de l'archivage des données. Les dispositions institutionnelles doivent prévoir l'élaboration et la maintenance de plans de travail, d'outils d'engagement, de bases de données, d'analyses de données, d'indicateurs et de rapports.

Engagement des parties prenantes :

La collecte de données et l'exploitation des résultats nécessitent l'engagement des parties prenantes, notamment du public, des collectivités et des gouvernements locaux, des entreprises et d'autres décideurs. Plus l'engagement est important, plus le système de transparence sera efficace (et utile) pour la prise de décisions fondées sur des données probantes et la production de rapports.

La structuration des dispositions institutionnelles aide à définir des rôles et des responsabilités cohérents entre les parties impliquées. La description de la structure des dispositions institutionnelles dans un organigramme fournit un résumé visuel des liens organisationnels. La figure 2 ci-dessous propose une structure générique qui peut être adaptée aux contextes nationaux spécifiques à chaque pays.

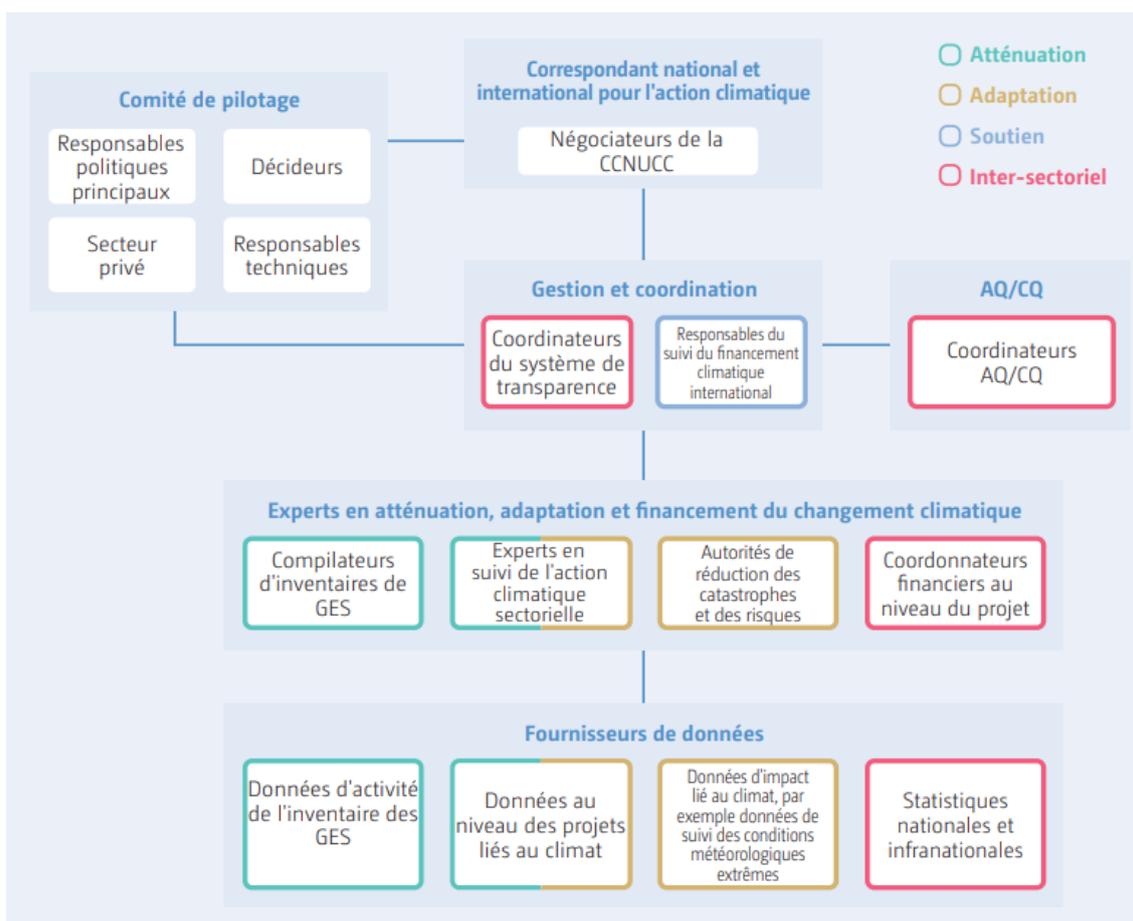


Figure 2. Structure modèle des dispositions institutionnelles, codée par champ d'application thématique (CCNUCC, 2020)⁹

⁹ <https://unfccc.int/sites/default/files/resource/Institutional%20arrangements%20handbook-FR.pdf>

2.3. Bonnes pratiques en matière de suivi du financement climatique international

2.3.1. Choix des pays du benchmark

En vue de recueillir des informations sur les bonnes pratiques en termes de rapportage, notamment en matière de support reçu un benchmark international a été réalisé en vue de tirer profit des expériences menées au niveau d'autres pays et déceler les bonnes pratiques mises en œuvre. L'objectif principal consiste à s'inspirer des circonstances nationales, des arrangements institutionnels, des procédures en place, des dispositifs techniques / informatiques utilisés et d'AQ/CQ, entre autres.

Le choix des trois pays en développement du benchmark s'est basé sur plusieurs critères, dont notamment :

- 1. Engagement dans la lutte contre le changement climatique :** En choisissant des pays ayant une expérience et une expertise solides en matière de communication de leurs actions climatiques dans leurs rapports biennaux d'actualisation, il a été possible d'identifier les meilleures pratiques en matière de transparence sur les progrès réalisés. Cela a permis d'identifier des recommandations d'amélioration spécifiques aux pays sélectionnés, afin d'en tirer pleinement profit.
- 2. Pays modèles pour le Maroc :** Après avoir examiné attentivement le rapport des évaluateurs du CCNUCC¹⁰ pour identifier les lacunes du Maroc en termes de support, une recherche a été menée pour repérer des pays qui excellent dans les domaines où le Maroc rencontre des difficultés spécifiques. Par exemple, le rapport révèle que le Maroc présente des lacunes dans le rapportage des soutiens en transfert de technologie requis et reçus, notre objectif a été d'identifier des pays ayant réussi à mettre en place des mesures efficaces dans ce domaine.
- 3. Garantir la diversité géographique :** Pour tenir compte des diverses réalités régionales, une diversité géographique a été intégrée dans le choix des pays. Cela vise à fournir une perspective globale tout en mettant en lumière les similitudes et les différences entre les pays analysés.

Le résultat de ces étapes est illustré dans la figure ci-dessous.

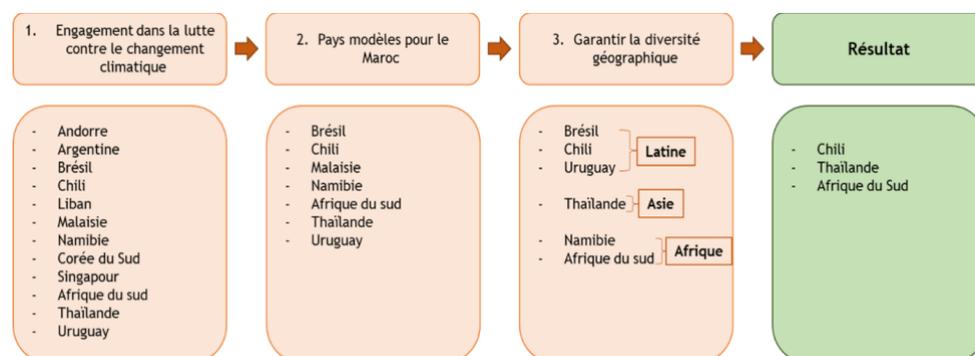


Figure 3. Méthodologie du benchmark des bonnes pratiques

¹⁰ https://unfccc.int/sites/default/files/resource/tasr2020_MAR.pdf

2.3.2. Exemples de bonnes pratiques internationales

La matrice ci-dessous présente la synthèse du benchmark international concernant les bonnes pratiques relatives aux supports reçus dans les pays choisis.

Tableau 1 : Synthèse du benchmark international concernant les bonnes pratiques relatives aux supports reçus

Pays	Arrangements institutionnels	Procédures en place	Dispositifs techniques / informatiques utilisés	Pertinence pour le Maroc
Chili (BUR complet selon l'appréciation des évaluateurs)	La loi cadre 21.455 sur le changement climatique a pour objectif de renforcer le cadre institutionnel afin de relever les défis posés par le changement climatique. Elle met en place des principes, des institutions, des instruments de gestion et des mécanismes de financement visant à favoriser un développement à faible émission de gaz à effet de serre ¹¹ . La loi 21.455 établit un ensemble d'instruments contraignants qui joueront un rôle essentiel dans l'action climatique du pays en atteignant les objectifs de neutralité carbone et de résilience. Ces instruments sont spécifiquement conçus pour la planification et la mise en œuvre, en impliquant la participation et la coordination entre différents secteurs, ainsi qu'une coordination avec les niveaux locaux.	Le processus de collecte des informations sur le soutien reçu pour les initiatives liées au changement climatique se déroule en plusieurs étapes. Tout d'abord, les projets bénéficiant d'un soutien international sont identifiés, qu'ils soient coordonnés par le Ministère de l'Environnement (MMA) ou exécutés par d'autres institutions publiques. On enregistre alors le montant du soutien accordé et l'état d'avancement de chaque initiative sur la période concernée. Ensuite, une enquête formelle est envoyée aux institutions publiques composant l'Équipe Technique Interministérielle du Changement Climatique (ETICC) pour valider les	Au Chili, divers systèmes de suivi, de rapport et de vérification (MRV) sont en place, chacun ayant une structure et une méthodologie adaptées à ses objectifs spécifiques. Certains systèmes sont appliqués au niveau de projets spécifiques, tandis que d'autres sont utilisés pour évaluer les politiques et actions climatiques. Actuellement, il n'existe pas de plateforme nationale d'atténuation MRV confirmée. Cependant, un projet de conception pour un système national de suivi, de rapport et de vérification des mesures d'atténuation (MRV) est proposé. Dans le cadre de ce projet, les	Gouvernance de l'exercice de transparence : La loi cadre reste un cadre institutionnel incitant à l'engagement des différentes parties prenantes, et ce aux niveaux nationaux, régional et local. Ceci peut être proposé pour le Maroc afin de favoriser l'engagement pendant la collecte des données. Collecte des données : Favoriser les enquêtes formelles en bilatéral, en accordant une forte attention à chaque partie prenante et ses projets. Le MRV aussi se fait par politique (stratégique ou sectorielle) et par projet.

¹¹ La loi illustre de l'article 35 à 37 quelques propositions : stratégie financière relative au changement climatique, fonds de protection de l'environnement, mécanismes fiscaux et le rapport sur les investissements climatiques.

Rapport de l'activité 4 : Suivi ex-post et vérification

Pays	Arrangements institutionnels	Procédures en place	Dispositifs techniques / informatiques utilisés	Pertinence pour le Maroc
	<p>Les éléments suivants décrivent chacun de ces instruments en détail. La loi-cadre sur le changement climatique crée la Division du Changement Climatique avec quatre départements : Atténuation et Transparence Climatique, Adaptation au Changement Climatique, Financement Climatique et Moyens de Mise en Œuvre, ainsi que l'Ozone. La loi reconnaît les organismes gouvernementaux compétents en matière de changement climatique et précise les rôles et obligations de chacun d'entre eux, à l'échelle nationale, régionale et locale. Elle définit également les organisations régionales et les partenaires collaborateurs impliqués dans la gestion du changement climatique, et précise leur contribution aux instruments établis par la loi¹².</p>	<p>initiatives identifiées et obtenir de nouvelles informations. Les réponses reçues sont vérifiées et clarifiées au besoin, en collaboration avec les institutions publiques. Par la suite, les données de différentes sources de soutien, des exécutants et des administrateurs des initiatives sont croisées pour assurer la cohérence des informations. Enfin, pour recueillir des informations sur le soutien du secteur privé, une analyse des sites web des fonds et institutions multilatérales est effectuée afin de répertorier les projets financés. Ce processus complet permet de garantir la fiabilité et la qualité des informations recueillies concernant le soutien reçu pour lutter contre le changement climatique.</p>	<p>systèmes ou initiatives MRV déjà développés dans le pays sont étudiés et analysés, afin de proposer une structure ou un schéma organisé pour leur intégration.</p>	

¹² Pour le volet transfert de technologies, la loi instaure la création d'un comité consultatif scientifique (composé de universitaires ou de chercheurs) sur le changement climatique au compte du ministère de l'environnement dans les aspects scientifiques nécessaires, entre autres, à l'élaboration de la stratégie de développement et de transfert de technologies, en éclairant les lignes directrices en matière de recherche et d'observation systématique liées au climat pour collecter, archiver, analyser et modéliser les données climatiques, afin que les niveaux nationaux, régionaux et locaux disposent d'informations plus précises.

Rapport de l'activité 4 : Suivi ex-post et vérification

Pays	Arrangements institutionnels	Procédures en place	Dispositifs techniques / informatiques utilisés	Pertinence pour le Maroc
Thaïlande (BUR complet selon l'appréciation des évaluateurs)	Le Comité National sur le Changement Climatique en Thaïlande (NCCC) est présidé par le Premier ministre et comprend des membres des secteurs public et privé, ainsi que des experts. Il a pour mandat de définir les politiques nationales sur le changement climatique et de collaborer internationalement sur les conventions et protocoles relatifs au climat. Le NCCC est organisé en sept sous-comités : 1) Politique et planification, 2) Connaissances et base de données, 3) Négociation et coopération internationale, 4) Relations publiques et actions d'autonomisation, 5) Droit climatique, 6) Réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) avec séquestration du carbone dans le secteur LULUCF, et 7) Réduction des émissions de GES avec la technologie CCUS (Capture et Stockage du Carbone). Le sous-comité sur les connaissances et la base de données soutient le rapport national de la CCNUCC, développe l'inventaire des GES et améliore les bases de données sur le changement climatique (atténuation, adaptation, MRV).	Le Groupe de travail sur l'inventaire des GES et les mesures d'atténuation sélectionne les politiques de réduction des émissions, met en œuvre le suivi et l'évaluation (S&E), et révisé le rapport. Le Sous-comité sur les connaissances et la base de données approuve les rapports sectoriels. Le Comité National sur le Changement Climatique approuve le rapport final des réductions d'émissions de GES pour les rapports nationaux.	Aucune référence quelconque à des systèmes informatiques.	Gouvernance de l'exercice de la transparence : Ce qui peut être retenu de l'expérience de la Thaïlande est principalement l'intégration du secteur privé dans le comité climatique, et le renforcement des relations publiques et la synergie dans ce domaine. Gestion des connaissances : Le Maroc peut capitaliser sur l'expérience du 4C Maroc, déjà une référence nationale et régionale, pour une optimale gestion des connaissances climatiques, notamment le droit climatique.
Afrique du Sud (BUR complet selon l'appréciation)	Un Comité de Pilotage du Projet (CPP) a été mis en place par le directeur général du Département des Forêts, de la Pêche et de l'Environnement	Le portail M&E, faisant partie du NCCIS (Système National Sud-africain d'Information sur le Changement Climatique), est	Le Système National Sud-africain d'Information sur le Changement Climatique (NCCIS), également appelé	Gouvernance de l'exercice de la transparence : Des réunions régulières sont recommandées à l'instar de l'exemple sudafricain afin

Rapport de l'activité 4 : Suivi ex-post et vérification

Pays	Arrangements institutionnels	Procédures en place	Dispositifs techniques / informatiques utilisés	Pertinence pour le Maroc
des évaluateurs)	(DFPE). Le CPP est présidé par le DFPE et comprend des fonctionnaires gouvernementaux des départements nationaux. Le CPP se réunit tous les quatre mois pour évaluer l'avancement des rapports, prodiguer des conseils, et informer régulièrement les membres des comités sur les changements climatiques de l'état d'avancement du projet.	spécialement conçu pour suivre les progrès de l'Afrique du Sud en matière d'objectifs et d'engagements de la CDN liés à l'Accord de Paris sur le changement climatique. Le CCM&E (Climate Change Monitoring and Evaluation) du DFPE est également responsable de fournir les données financières aux organisations donatrices et de les télécharger dans le système M&E.	système national de suivi et d'évaluation (M&E). Il s'agit d'une plate-forme Web pour le suivi, l'analyse et l'amélioration des progrès de l'Afrique du Sud vers la transition du pays vers une économie à faibles émissions de carbone et une société résiliente au changement climatique.	de piloter l'avancement des travaux sur le rapport de transparence, impliquant les départements techniques. Portal de suivi des financements climatiques : La proposition de la mise en place d'un portail de suivi des flux financements s'avère de grande importance pour suivre la mise en œuvre de la NDC et des objectifs climatiques nationaux en toute transparence.

3. Etat des lieux du suivi du financement climatique reçu au Maroc

3.1. Cadre institutionnel

L'infrastructure organisationnelle pour le suivi du financement climatique au Maroc est encore en phase de développement. À ce jour, bien que le Maroc ne dispose pas d'une entité spécifique consacrée exclusivement au suivi du financement climatique, les organes en place pour le climat couvrent, dans une certaine mesure, cet aspect du suivi des flux financiers en matière de climat. Parmi les institutions existantes qui ont un lien avec le suivi du financement climatique au Maroc on peut citer le Groupe de Travail Finance Climat de la Commission Nationale des Changements Climatiques et de la Diversité Biologique (CNCCBD) et l'Unité Climat du ministère de l'Économie et des Finances (MEF).

3.1.1. Le Groupe de Travail Finance Climat de la Commission Nationale des Changements Climatiques et de la Diversité Biologique (CNCCBD)

Le Département du Développement Durable est le principal organe institutionnel en charge de la coordination et de la mise en œuvre des actions liées à la lutte contre le changement climatique au Maroc, ainsi que la finance climat. Ce Département assure le fonctionnement de la Commission Nationale des Changements Climatiques et de la Diversité Biologique (CNCCBD) institué par le décret n° 2-19-721 du 3 ramadan 1441 (27 avril 2020)¹³. La CNCCBD comprend deux sous-commissions : celle sur la diversité biologique et celle sur les changements climatiques. La sous-commission changement climatique se compose de quatre groupes de travail parmi lesquels le Groupe de Travail Finance Climat (GTFC).

Le Groupe de Travail Finance Climat (GTFC) joue un rôle crucial dans l'identification des besoins de financement liés à l'adaptation et à l'atténuation du changement climatique. Ce groupe travaille sur l'évaluation des besoins financiers, l'identification des barrières et leviers, ainsi que sur la transparence dans la finance climatique. Selon le Règlement intérieur de la CNCCBD, le GTFC a pour missions :

- Veiller sur l'identification des besoins liés au financement climatique en matière d'adaptation et d'atténuation ;
- Contribuer dans la recherche de moyens de financement supplémentaires pour renforcer la réalisation des programmes et projets ;
- Contribuer dans l'assistance technique aux porteurs de projets et aux agences de mise en œuvre des projets ;
- Inciter le secteur privé et surtout financier à investir dans le domaine du financement climatique et au développement des partenariats public et privé.

¹³ <http://www.sgg.gov.ma/Portals/0/commissions/decret2-19-721.pdf>

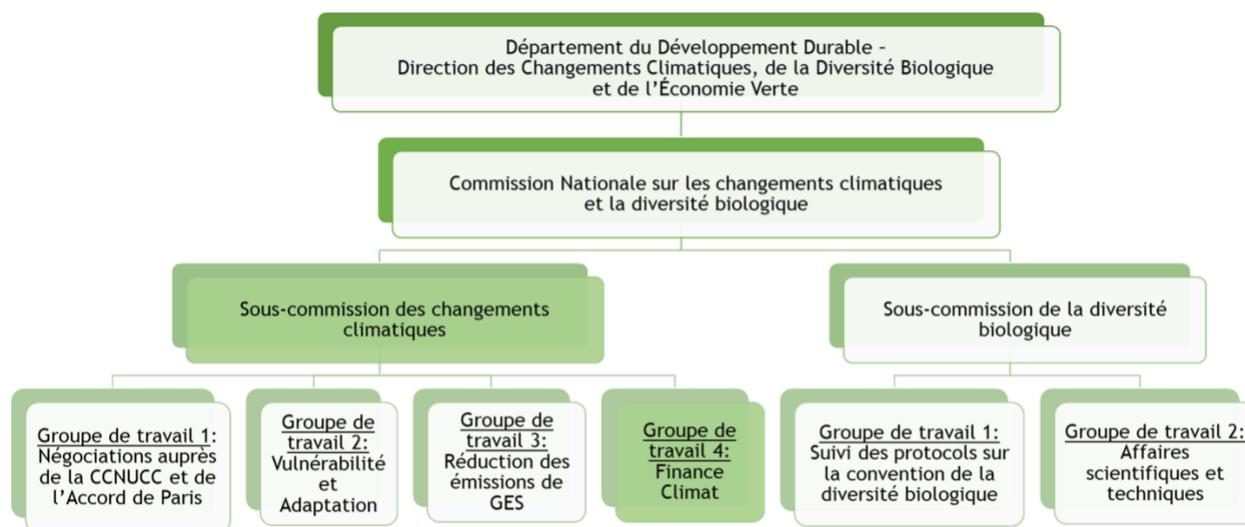


Figure 4: Commission Nationale des Changements Climatiques et de la Diversité Biologique (CNCCBD)

3.1.2. Unité climat au ministère de l'Économie et des Finances (MEF)

Le MEF a récemment créé une unité climat chargée d'intégrer les considérations climatiques dans les outils de finance publique (en ligne avec les principes de la Conférence d'Helsinki liés aux changement climatique)¹⁴. L'unité climat est composée de représentants de toutes les directions du MEF ; elle se réunit régulièrement sur une base de présidence tournante. Le département du Budget (Direction du Budget, DB) agit en tant que secrétaire de l'unité climat. Grâce à l'approche « pangouvernementale » du PROGRAMME CLIMAT- APPUI A LA CONTRIBUTION DETERMINEE NATIONALE (CDN)¹⁵, Prêt-Programme axé sur les Résultats (PPR) de la Banque Mondiale, l'Unité Climat aura à disposition un cadre holistique de suivi pour le financement de la CDN.

En guise de soutien au cadre organisationnel existant, le Maroc prépare actuellement une taxonomie verte sous le leadership du MEF¹⁶. La préparation de la taxonomie verte implique d'autres parties prenantes autres que les directions clés du MEF, notamment les organes de régulation du marché financier, à savoir Bank Al Maghrib (BAM) et l'Autorité Marocaine des Marchés des Capitaux (AMMC).

En lien avec le cadre institutionnel national relatif au changement climatique, l'Unité Climat du MEF est une partie prenante importante avec un rôle à jouer en tant que facilitateur du GTFC de la CNCCBD.

3.1.3. Plateforme MRV

Le Maroc a développé une plateforme en ligne dédiée au suivi, à la vérification et à la notification des actions liées au changement climatique inscrites dans les CDNs, en alignement avec le "Cadre de

¹⁴ Les Principes de la conférence d'Helsinki visent à guider les ministres des Finances du monde entier dans la résolution des défis climatiques. Ils visent à exploiter la position unique des ministres des Finances pour conduire une transition vers une économie sobre en carbone et résiliente au climat à travers les politiques fiscales, la gestion financière publique et les réglementations financières, reconnaissant le besoin urgent de lutter contre le changement climatique et les avantages potentiels de prendre des mesures.

¹⁵ https://www.finances.gov.ma/Publication/dtfe/2023/ESES_Operation%20Climat-AppuiCDN_3mai23%20FINAL.PDF

¹⁶ <https://fsdafrica.org/wp-content/uploads/2023/05/Morocco-Green-Fund-French-08.05.23.pdf>

transparence renforcée" établi par l'AP. Le développement de cette plateforme qui a eu lieu entre 2019-2021, à pris en compte les modalités, procédures et lignes directrices du Cadre de Transparence Renforcé mis en place en marge de la COP24 en 2018.

Cette plateforme se compose de trois modules spécifiques : le suivi des émissions (MRV émissions), le suivi des actions entreprises (MRV actions) et le suivi du support (MRV support). Son objectif principal est de servir d'outil de coordination entre les différents acteurs pour la mobilisation et la consolidation des données et de fournir les informations essentielles nécessaires pour assurer un suivi précis des progrès accomplis dans la mise en œuvre des CDN du Maroc, et d'informer ainsi le processus de préparation des RBT.

Si cette plateforme est actuellement non encore opérationnelle, elle a vocation de servir de système de suivi des finances reçus et requis. Ainsi, la vision est de faire migrer cette plateforme vers un système centralisé appelé « **Système National Intégré des données et de la Transparence Climatique** », qui intégrera l'ensemble des données liées à la transparence et reporting climatique (e.g., inventaire et données d'activités des émissions de GES, progrès des actions climatiques des CDN, les supports reçus et requis).

Toutefois des mises à jour sont requis, notamment pour permettre à la plateforme d'être conforme aux exigences des **formats tabulaires de la décision 5/CMA3 adopté lors de la COP26 à Glasgow en 2021**. Des orientations de mises à jour avec des outils dédiés sont proposés dans le cadre de ce projet (voir chapitres 4 et 5 de ce rapport). Par ailleurs, pour renforcer la gouvernance, une réforme réglementaire au niveau national à travers une loi, un décret ou autres instruments légaux seront requis.

3.2. Bilans du financement climatique international reçu

Le Maroc à déjà fait trois bilans du financement climatique international reçu, comme décrits ci-dessous :

3.2.1. Premier bilan - 2014

Un premier bilan ou suivi du financement climatique international perçu é té réalisé en 2014 par ECI dans le cadre d'un projet de coopération entre le Département du Développement Durable (DDD) et la GIZ. La méthodologie utilisée a été basée sur la collecte des données auprès des bailleurs de fonds en couvrant la **période 2000 à 2014**. Ce suivi à pris en compte tous les instruments de financement avec une analyse sectorielle. Les principaux constats de ce premier bilan étaient comme suit :

- Le Maroc a pu mobiliser environ **3 300 M USD** au cours de 15 années, dont seulement **6% mobilisés par des dons et 94% par des prêts** ;
- **89% des financements ont été fléchés vers des projets d'atténuation** déployés principalement **sous forme de prêts (94%)** ;
- **Démarrage** de la mobilisation de la finance climatique internationale qu'en **2007** puisque les flux reçus entre 2000 et 2006 ne représentent même pas 3% du total des financements ;
- L'analyse SWOT a permis l'émission de diverses recommandations, comme le *renforcement de la gouvernance, sensibilisation des porteurs de projets, suivi de l'architecture internationale des fonds/initiatives....*

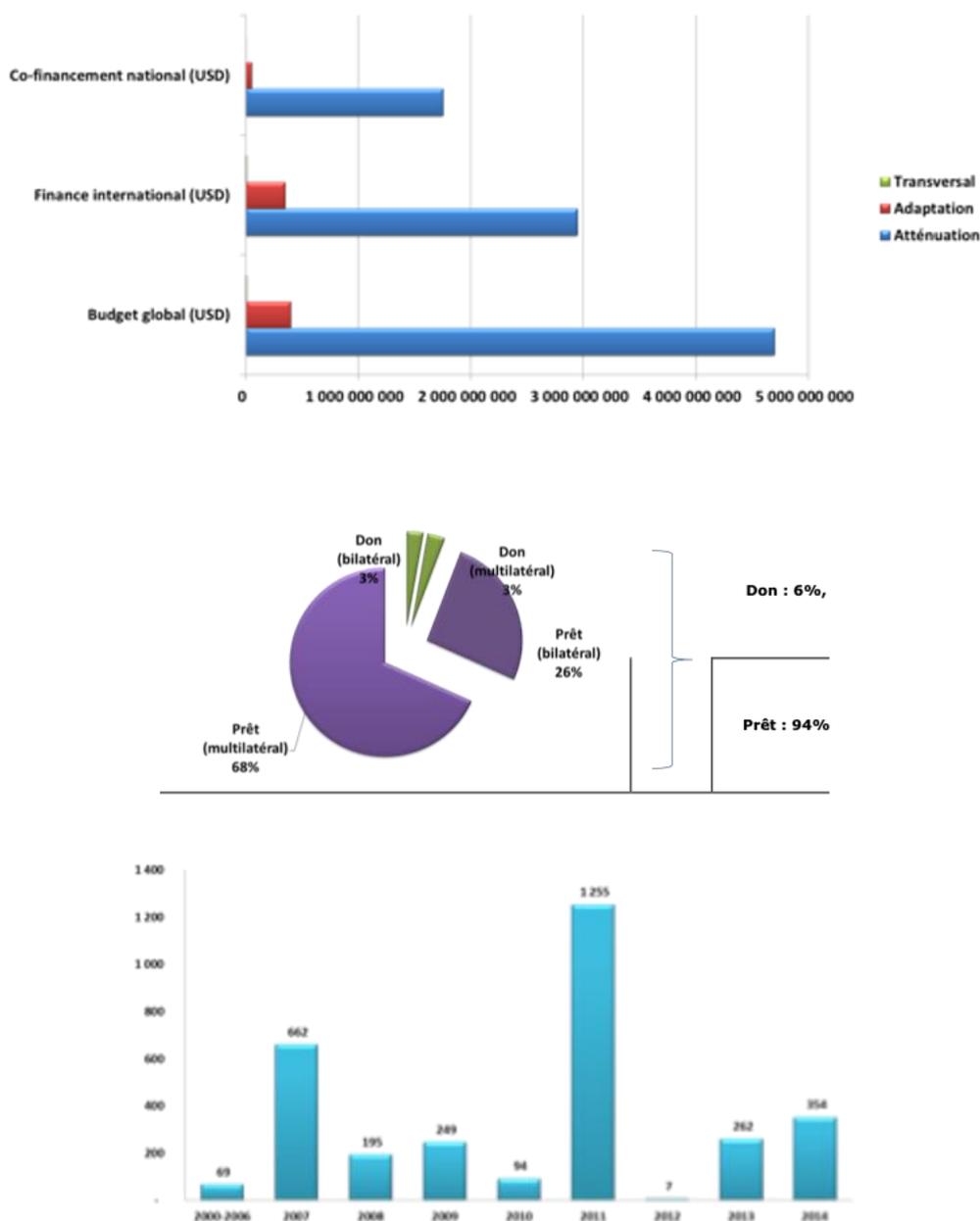


Figure 5: Extraits des résultats du premier bilan de 2014 du financement climatique reçu entre 200 et 2014

3.2.2. Deuxième bilan - 2020

Un deuxième bilan a été réalisé en 2020 par la Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG) en collaboration avec l'Agence française de développement (AFD), intitulé « Panorama des financements climats au Maroc », en couvrant la période 2011 à 2019 et en considérant les financements internationaux et nationaux. Si le rapport de cette étude n'a pas été rendu publique, néanmoins certains résultats phares ont été repris dans l'état des lieux de la nouvelle Stratégie de développement de la finance climatique à l'horizon 2030 publié en septembre 2024 par le secteur financier¹⁷.

Pendant la période 2011-2019, les financements ont été fléchés plus vers des projets d'atténuation

¹⁷ MEF, BAM, AMMC & ACAPAS (2024): Stratégie de développement de la finance climatique à l'horizon 2030 : www.finances.gov.ma/Publication/dtfe/2024/Rapport%20SDFC%202030_V7_13.09.24.pdf

(75%) que vers des projets d'adaptation (25%), avec un **volume mobilisé de 1 385 millions USD**. Cette étude a identifié que 25-30% des financements suivis sont mobilisés par le secteur privé.

3.2.1. Troisième bilan - 2024

Le troisième bilan a été réalisé dans le cadre de l'élaboration du chapitre Support du 1^{er} RBT du Maroc¹⁸, soumis le 30 décembre 2024¹⁹. Grâce à la consultation des sites des bailleurs de fonds, vue que le retour sur les questionnaires adressés aux acteurs nationaux était faible (taux de réponse de 14%), le **soutien financier international reçu a été d'environ 3.303,33 millions USD entre 2021 et 2022, grâce à un portefeuille de 23 projets**. Cette contribution internationale se répartit en trois parties selon la thématique des projets : 4% allouée au projet à impact climatique transversal, 27% pour les projets d'atténuation et 69% pour les projets d'adaptation. Cela démontre le volume important du soutien financier pour les initiatives liées au changement climatique dans le pays.

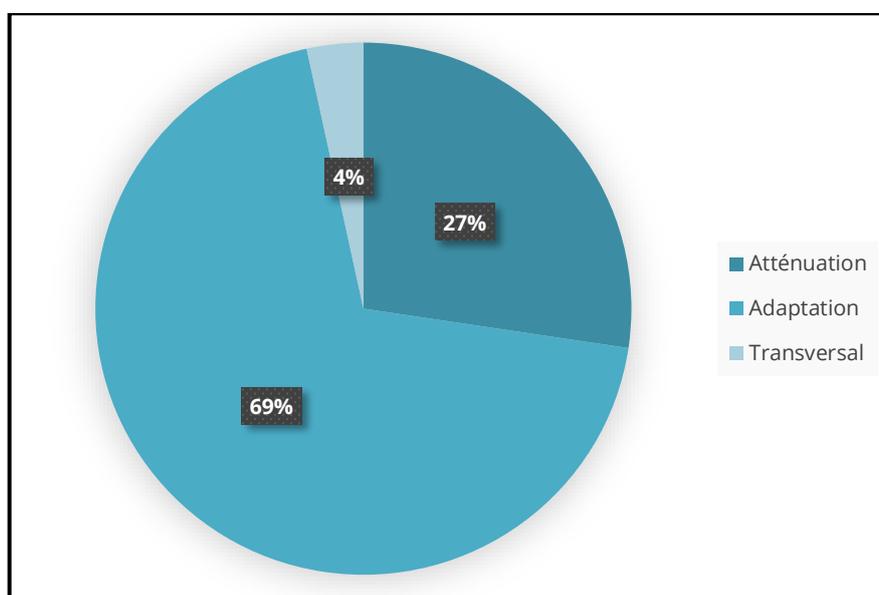


Figure 6. Répartition des flux financiers internationaux reçus suivant l'impact climatique sur la période 2021-2022²⁰

La répartition des flux financiers reçus par le Maroc pour les trois volets de la lutte contre le changement climatique (atténuation, adaptation, et transversal) s'articule comme suit :

- **Volet atténuation** : \$904,15 millions USD ont été reçus, principalement de bailleurs multilatéraux comme la Banque Européenne d'Investissement (\$266,65 M), la BERD (\$139,60 M), et le Fonds Vert pour le Climat (\$86,93 M). L'Allemagne est le principal contributeur bilatéral avec \$319,98 M.
- **Volet adaptation** : \$2286,83 millions USD ont été alloués, notamment par la Banque Mondiale (530 M\$), la Banque Africaine de Développement (\$462,03 M), et l'Union

¹⁸ <https://unfccc.int/first-biennial-transparency-reports>

¹⁹ Source: Etude d'élaboration des « Informations sur le Soutien Financier, le Soutien à la Conception, le Soutien au Transfert de Technologie et au Renforcement des Capacités, fournis et mobilisés, au titre des Articles 9 à 11 de l'Accord de Paris », inclus dans le Premier Rapport Biennal sur la Transparence du Maroc. Etude réalisée par ECI dans le cadre du projet CCN/1^{er} BTR mis en œuvre par le DDD et PNUD avec financement du FEM.

²⁰ https://unfccc.int/sites/default/files/resource/Morocco%20-%20Combined%20report%20-%205NC_BTR1.pdf

Européenne (\$122,66 M).

- **Volet transversal** : \$112,35 millions USD ont été répartis, dominés par les fonds bilatéraux, dont l'AFD (\$109,85 M), alors que les contributions multilatérales étaient minimales (\$0,58 M).

L'ensemble des flux financiers reflète un engagement global des partenaires internationaux pour soutenir le Maroc dans sa lutte contre le changement climatique.

Par ailleurs le Maroc est inclus comme bénéficiaire de quatre projets multi-pays, mobilisant un financement international total de \$4.052,82 millions USD pour leur réalisation. Les instruments financiers utilisés pour cette mobilisation comprennent principalement les investissements en capital, les prêts et les subventions. Cependant, la répartition précise de cette somme entre les contributions spécifiquement allouées au Maroc et celles destinées à d'autres pays participants n'a pas été spécifiée.

3.3. Lacunes et barrières rencontrées

La problématique du financement climatique, du renforcement des capacités et du transfert de technologies demeure au cœur des préoccupations et représente l'un des défis majeurs auxquels plusieurs pays, parmi lesquels le Maroc, font face. Certains de ces défis comprennent :

3.3.1. Gouvernance et engagement des parties prenantes

La collecte réalisée dans le cadre du 1^{er} RBT pour analyser les besoins requis et reçus auprès des différentes parties prenantes, par le biais de questionnaires, a révélé un faible niveau d'engagement. En effet, **seulement 14 % des parties prenantes identifiées ont contribué en renseignant les questionnaires, sans compter la participation du secteur privé, qui demeure absente.**

Ceci est dû à la disponibilité ou non de l'information recherchée ou, dans certains cas, au volume important des informations à collecter selon les exigences internationales, et peut engendrer une évaluation inadéquate des progrès réalisés dans la réduction des émissions de GES et dans l'adaptation aux impacts climatiques, rendant ainsi difficile la vérification indépendante des progrès réalisés.

Si le Maroc dispose d'un cadre institutionnel adéquat, à travers le GTFC de la CNCCBD et l'Unité Climat du MEF, il en demeure que l'opérationnalisation de ce cadre reste à renforcer (voir recommandations du rapport de l'Activité 2). D'ailleurs, le Maroc est en train de mener une réflexion sur la mise en place d'un cadre de transparence climatique. En effet, à travers un projet de décret relatif au cadre de transparence de l'action climatique nationale, un cadre de suivi-évaluation sera établi visant à communiquer les informations et les données relatives à la lutte contre les changements climatiques, en assurant la transparence, l'exactitude, la cohérence, la comparabilité et l'exhaustivité des déclarations conformes à la CCNUCC et à l'Accord de Paris sur le climat.

3.3.2. Soutien financier

Évaluation des risques

Les bailleurs de fonds peuvent hésiter à investir dans des projets climatiques en raison de l'incertitude entourant les risques liés au changement climatique. L'identification des risques majeurs susceptibles d'entraver la réalisation efficace du projet proposé peut rendre l'accès au financement climatique difficile. De plus, les projections à long terme et les incertitudes climatiques rendent

l'évaluation des risques difficile pour les investisseurs. Les principaux types de risques incluent :

- Les conditions macroéconomiques telles que les taux d'intérêt, l'inflation, les taux de change et la disponibilité des fonds au niveau national ;
- Le succès de la commercialisation et de l'adoption ;
- Les risques de performance des prêts ou des financements ;
- Les risques de mise en œuvre, notamment liés au personnel.

Alignement avec les priorités mondiales

Les projets proposés doivent souvent être alignés avec les priorités mondiales en matière de changement climatique. Les bailleurs de fonds, qu'ils soient gouvernementaux, multilatéraux, bilatéraux ou privés, ont souvent des directives et des priorités spécifiques qui reflètent les accords internationaux sur le climat. Ils peuvent être plus enclins à soutenir des initiatives qui s'inscrivent dans les objectifs internationaux et les engagements mondiaux, que ce soit en matière de réduction des émissions de GES, d'adaptation aux impacts du changement climatique, ou de promotion de pratiques durables.

Responsabilités financières partagées

Certains fonds climatiques encouragent la mobilisation de ressources financières nationales en parallèle avec les financements internationaux. Bien qu'ayant pour objectif de renforcer l'engagement du Maroc, ceci peut constituer un obstacle majeur, en particulier dans les situations où les ressources nationales sont limitées. La nécessité de partager la charge financière entre les contributions nationales et internationales peut être complexe à gérer, car elle requiert un équilibre délicat pour assurer la participation active du Maroc tout en évitant des contraintes financières excessives. Dans le contexte de ressources nationales limitées, cela peut compromettre la mise en œuvre de projets climatiques essentiels et la réalisation des objectifs nationaux en matière de changement climatique.

Longues procédures pour accéder aux financements climatiques internationaux

L'accès aux fonds climatiques internationaux peut parfois être complexe en raison de procédures bureaucratiques et de critères d'éligibilité stricts, qui impliquent souvent une série d'étapes administratives, de rapports et d'approbations nécessaires pour soumettre et traiter une demande de financement. Ces procédures peuvent s'avérer fastidieuses et chronophages, décourageant parfois les pays en développement ou les organisations locales qui cherchent à accéder à ces fonds. Les critères d'éligibilité stricts ajoutent une autre couche de complexité, car ils exigent souvent une conformité rigoureuse avec des normes spécifiques, des plans d'action détaillés et des indicateurs de performance prédéfinis. Cette exigence peut exclure certains acteurs qui, bien que nécessitant un soutien financier, peuvent ne pas répondre intégralement à tous les critères spécifiés. Le Maroc doit souvent répondre à ces exigences qui ralentissent le processus d'obtention de financements.

Concurrence pour les ressources financières

La course à l'atteinte de l'objectif mondial de financement climatique des pays développés en faveur des pays en développement met ces derniers sous la pression de constamment notifier de leur besoin financier et d'émettre des plaidoyers pour mobiliser des financements internationaux. Ceci met le Maroc en concurrence avec d'autres pays et régions du monde qui sollicitent également un

financement climatique, notamment l'Égypte qui reçoit 28% du total des financements climat approuvés dans la région de Moyen-Orient et Afrique du Nord (MENA) entre la période 2003 et 2020. La demande mondiale croissante pour des ressources financières destinées à des projets climatiques peut créer une forte concurrence, rendant difficile l'obtention d'un soutien répondant aux besoins manifestés.

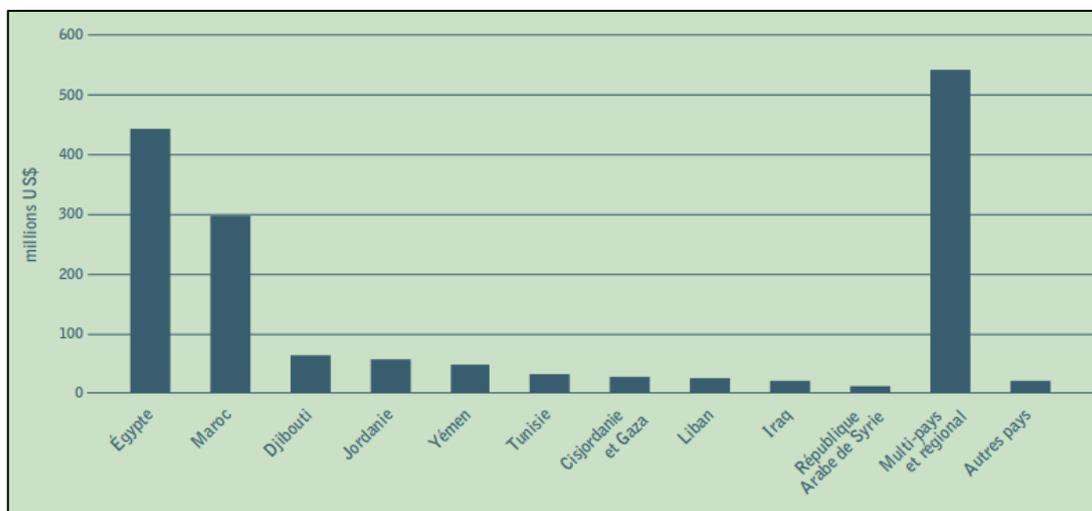


Figure 7: Montants approuvés dans les pays bénéficiaires de la région MENA (2003-2020)²¹

²¹ Charlene Watson & Liane Schalatek (2021). Climate Finance Regional Briefing: Middle East and North Africa : <https://climatefundsupdate.org/publications/climate-finance-regional-briefing-middle-east-and-north-africa-2020/>

4. Méthodologie de suivi des financements climatiques internationaux reçus

Le Guide de l'ICAT publié en octobre 2024²² fournit des conseils méthodologiques qui aident les décideurs des pays en développement à établir et à mettre en œuvre des cadres nationaux de transparence du financement climatique. Il met l'accent sur la collecte de données sur les besoins financiers et les flux de financement, l'alignement sur les exigences de déclaration dans le cadre de transparence renforcée de l'Accord de Paris, et l'adoption d'une approche holistique pour permettre de servir de base à la mise en œuvre de l'action climatique.

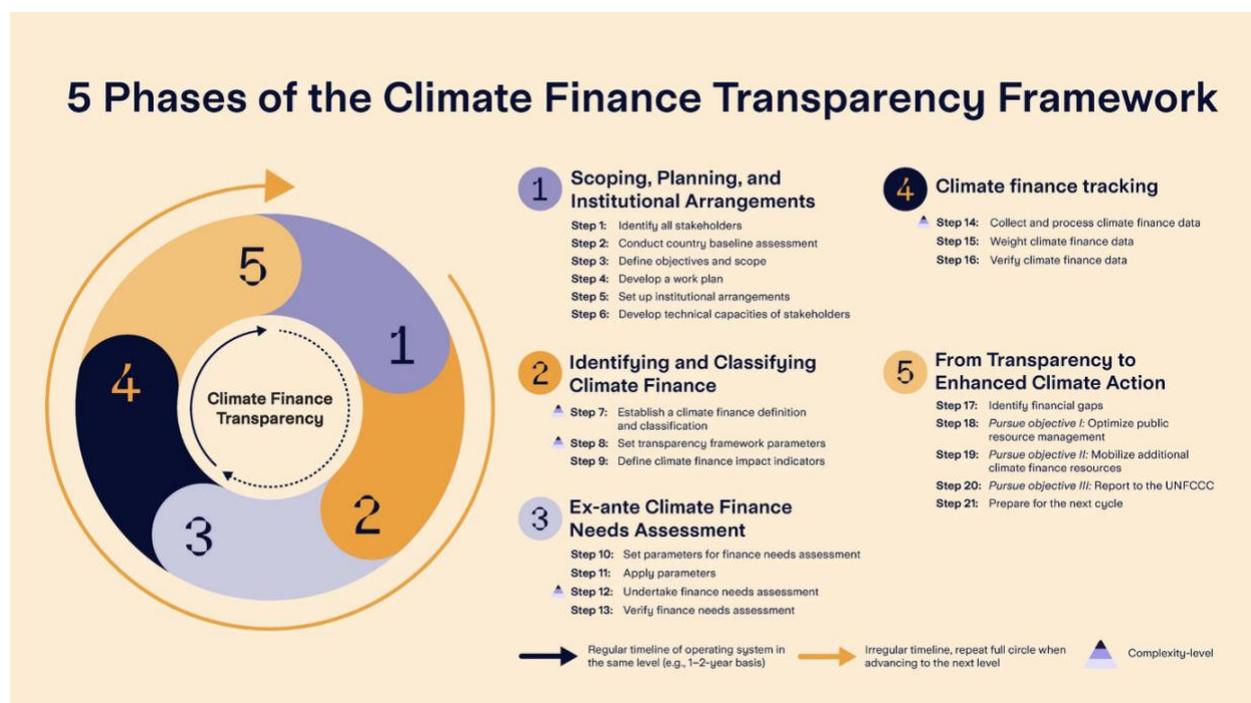


Figure 8. Les 5 phases du cadre de transparence du financement climatique (source : ICAT)

La phase 4 consiste à mesurer et à vérifier les flux de financement climatique engagés ou décaissés dans les pays. Une analyse préliminaire de l'état de préparation du Maroc, compte tenu de ses dispositifs organisationnels, institutionnels, réglementaires, et systèmes mis en place, réalisé lors de l'activité 1 du projet ICAT fournit une appréciation préliminaire du niveau de maturité/préparation de manière globale et par volet du système de suivi (voir Tableau 2).

²² ICAT (2024). [ICAT Climate Finance Transparency Guide](#).

Tableau 2. Analyse du niveau de préparation du Maroc pour la transparence climatique

Volet du système de suivi		Remarques	Niveau de préparation ²³	Niveau global de préparation
Définition de la finance climatique		<ul style="list-style-type: none"> - Le Maroc suit la définition des références officielles intentionnelles pour la finance climatique (CCNUCC, OCDE). - Les secteurs de l'économie verte peuvent encore confondre le domaine climatique et le domaine du développement durable. - La Maroc prépare sa taxonomie verte qui inclut un module avec un module changement climatique, ce qui pourrait rehausser le niveau de préparation actuellement de 1 au niveau 2. 	NIVEAU 1	NIVEAU 1
Suivi de la finance climatique	Engagements liés à la transparence des actions climatiques dans le cadre de l'AP et la CCNUCC	<ul style="list-style-type: none"> - Le Maroc est à jour par rapport à ses obligations de reporting dans le cadre de la CCNUCC et de l'AP (Rapports déjà soumis : CN 1, 2, 3, 4 ; BUR 1, 2 et 3, CDN actualisée en 2021, LT-LEDS 2050.). Le 5ème rapport CN et le 1^{er} BTR sont en cours de préparation, et les travaux de révisions de la CDN en lancement. - Aucun dispositif formel n'est mis en place pour la collecte des informations relatives aux chapitres support financier requis et reçu qui doivent être intégrés dans la CN, BUR/BTR. 	NIVEAU 1	
	Cadre organisationnel national pour le suivi de la finance climatique international et domestique	<ul style="list-style-type: none"> - Le Maroc dispose officiellement d'un groupe de travail sur la finance climatique au sein d'une commission institutionnelle mise en place par décret, mais ce groupe n'est pas fortement opérationnel. - Le Maroc veut intégrer la finance climat dans sa politique de budgétisation à travers la création 	NIVEAU 1	

²³ Au niveau 1, qui est le moins complexe, les pays suivent les méthodes ou options par défaut qui s'inspirent des normes internationales en matière de transparence climatique financière. Au niveau 2, les pays adoptent les normes internationales à leur contexte national pour accroître la cohérence du financement climatique au sein de leur cadre de transparence, politiques et systèmes de gouvernance. Au niveau 3, qui est le plus complexe, les pays peuvent aller au-delà de la portée initiale du cadre de transparence pour développer des solutions très adaptées aux besoins du contexte national et peut soutenir une approche globale de la stratégie nationale de financement du climat.

Volet du système de suivi		Remarques	Niveau de préparation ²³	Niveau global de préparation
		<p>d'une Unité Climat au sein du MEF.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le Maroc prépare sa propre taxonomie verte. - Besoin de plus de coordination des activités entre le groupe de travail de la CNCCBD climat et l'unité climat du MEF. Difficile à ce jour d'établir les liens de coordination qui existent entre l'unité climat du MEF et le Groupe de Travail Finance Climat de la commission. Les bases d'une telle coordination pourraient être établies grâce au présent projet ICAT Maroc. 		
	Cadre réglementaire	<ul style="list-style-type: none"> - Le Maroc est en train d'élaborer deux dispositions juridiques pertinentes : Le projet de loi sur le changement climatique et le projet de décret sur la transparence liée au changement climatique. - Ces deux dispositifs juridiques ne sont pas encore promulgués. 	NIVEAU 1	
Vérification du financement climatique		Aucun dispositif mis en place pour la vérification externe des financements climatiques.	NIVEAU 1	
Rapport sur le financement climatique		Le Maroc dispose d'une plateforme MRV nationale en attente d'opérationnalisation. L'unité Climat du MEF prévoit d'avoir sa propre plateforme de suivi du financement climatique (national et international).	NIVEAU 1	
Allocation et mobilisation des fonds		Seuls 3% du besoin de financement climatique du Maroc sont financés pour les années 2021 et 2022 ²⁴ . Le projet ICAT vise à évaluer les écarts ainsi qu'à donner des directives pour la prise de décision.	NIVEAU 1	

Les sous sections suivantes présentent les mises en œuvre des étapes de la phase 4 de la méthodologie ICAT à adopter pour suivre les financements climatiques internationaux reçus.

²⁴ Selon les premiers résultats de l'élaboration du chapitre du premier BTR du Maroc (projet en cours dans le cadre du projet PNUD-CBIT, que ECI est en charge pour l'élaboration).

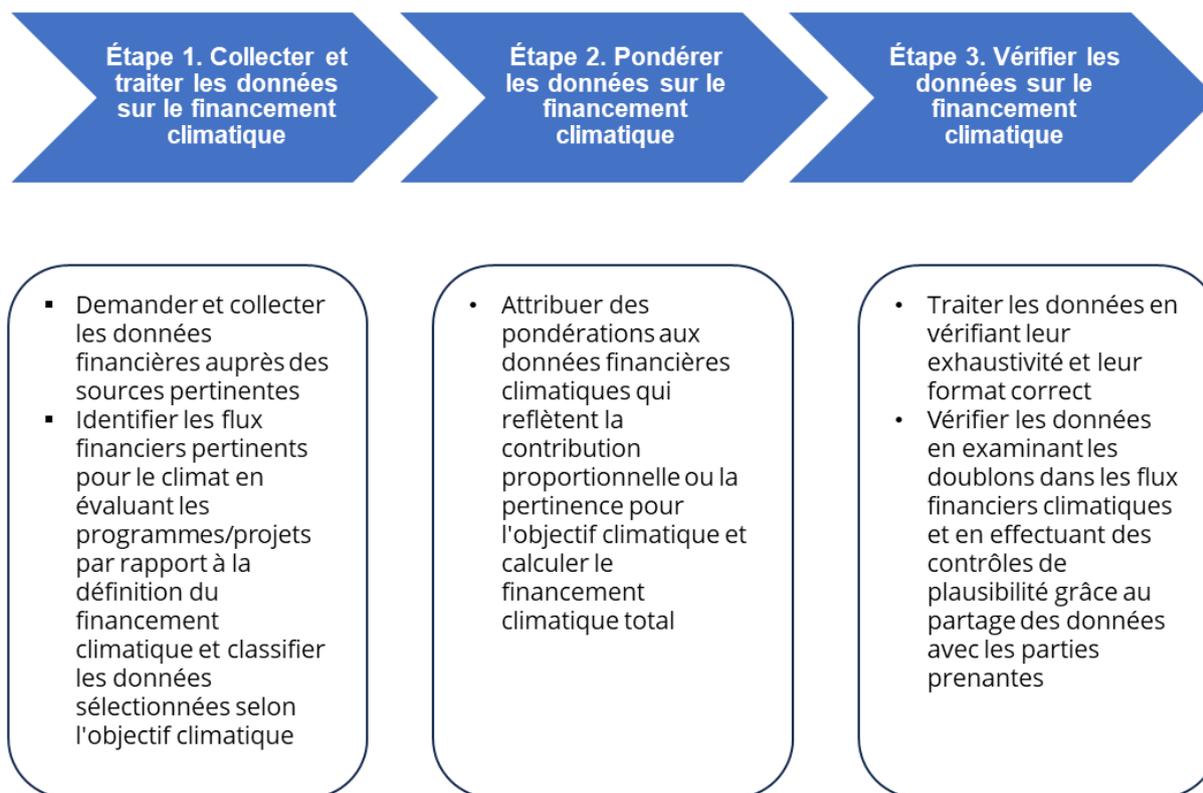


Figure 9. Schéma illustrant la méthodologie proposée (source : Guide ICAT)

La phase 4 débute par la collecte des données, suivie d'une classification où les flux financiers sont évalués en fonction de la définition et des critères du financement climatique établis lors de la phase 2. Les données collectées sur les flux financiers sont ensuite pondérées selon des estimations de leur contribution réelle aux objectifs de lutte contre le changement climatique, étant donné que certains financements peuvent aussi contribuer aussi à des objectifs de développement. Cette méthode permet aux pays d'estimer l'impact global des projets, programmes et activités liés au financement climatique. Enfin, la phase s'achève par une vérification des données pour éviter les doublons et réduire les risques de surestimation ou de sous-estimation.

4.1. Etape 1 : Collecter et traiter les données sur le financement climatique

La collecte des données sur le financement climatique s'effectue en deux étapes : la demande et la collecte des données, puis l'identification et la classification des flux financiers liés au climat.

La cartographie détaillée des parties prenantes du financement climatique réalisée lors de l'activité 1 permet de mieux comprendre la disponibilité des sources de données sur le financement climatique. Le tableau ci-dessous présente une liste des parties prenantes clés à impliquer dans le cadre de la mise en place du dispositif de suivi des flux financiers liés au climat au Maroc (**Système National Intégré des données et de la Transparence Climatique**).

Rapport de l'activité 4 : Suivi ex-post et vérification

Tableau 3: Cartographie des parties prenantes pertinentes pour le suivi des flux financiers liés au climat au Maroc.

Partie prenante	Responsabilités	Structures rattachées et pertinentes pour le suivi des flux de financement climatique
Ministère de l'Économie et des Finances (MEF)	Responsable de la politique budgétaire et des réformes des finances publiques ; Coordonnateur de la préparation du budget de l'État, de l'exécution du budget et de la reddition des comptes.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Unité Centrale Climat, en cours de création ▪ La Direction du Budget ▪ La Direction des Études et des Prévisions Financières
Ministère de la Transition Énergétique du Développement Durable (MTEDD)	Responsable de l'élaboration, de la mise en œuvre et du suivi de la politique nationale en matière de Transition énergétique et de développement durable.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Département du Développement durable (DDD) qui est également le National Designated Authority du Fonds Vert pour le climat (FVC) au Maroc. ▪ Département de la Transition Énergétique (DTE)
Ministère de l'intérieur (MI)	Élaboration, approbation et suivi de la mise en œuvre des politiques et plans de développement au niveau infranational.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Direction Générale des collectivités Territoriales (MI-DGCT)
Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts (MAPMDREF)	Élaboration et la mise en œuvre des politiques gouvernementales dans le domaine agricole. Il prend également les mesures permettant d'encourager l'investissement dans le secteur agricole. Élaboration des politiques de l'État dans le domaine de la protection et la préservation des richesses forestières et halieutiques.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Direction Régionale de l'Agriculture (DRA) ▪ Agence de Développement Agricole (ADA) ▪ Agence Nationale pour le Développement des Zones Oasiennes et de l'Arganier (ANDZOA) ▪ Office Régional de Mise en Valeur Agricole (ORMVA) ▪ Institut National de la Recherche Agronomique (INRA), ▪ Institut National de Recherche halieutique (INRH), ▪ Agence Nationale pour le Développement de l'Aquaculture (ANDA) ▪ Agence Nationale des Eaux et Forêts (ANEF)
Ministère de l'Équipement et de l'Eau (MEE)	Élaboration et mise en œuvre de la politique du Gouvernement dans les domaines des routes, des ports, de l'hydraulique, de la météorologie et du climat, et de l'alimentation en eau potable.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Direction Générale de l'EAU ▪ Direction des Ports et du services publics maritimes ▪ Direction Générale de la Météorologie ▪ Direction Générale des travaux et de l'exploitation routière.
Ministère du Transport et de Logistique (MTL)	Conception et mise en œuvre des politiques gouvernementales en matière du transport routier, transport maritime, l'aviation civile, le ferroviaire et la logistique	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Direction des Transports Routiers ▪ Agence Marocaine de Développement de la Logistique (AMDL) ▪ Office National des Chemins de Fer (ONCF) ▪ Agence Nationale de la Sécurité Routière (NARSA) ▪ Direction Générale de l'Aviation Civile ▪ Direction de la Marine Marchande ▪ L'Office National des Aéroports (ONDA)

Rapport de l'activité 4 : Suivi ex-post et vérification

Partie prenante	Responsabilités	Structures rattachées et pertinentes pour le suivi des flux de financement climatique
Ministère de l'Industrie et du Commerce (MIC)	Élaboration et mise en œuvre des politiques gouvernementales dans les domaines de l'industrie, du commerce et des nouvelles technologies.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Agence Nationale pour la Promotion de la PME (Maroc PME) ▪ Agence Marocaine de Développement des Investissements et des Exportations (AMDIE)
Ministère de l'Aménagement du Territoire National, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la Ville (MHUPV)	Élaboration des bases stratégiques de la politique de la ville ainsi que les bases référentielles en termes de législation, réglementation et normes, ainsi que la contribution du développement rural. Renforcement de la politique de l'aménagement et la prospective des territoires et promotion d'un urbanisme participatif anticipatif, durable et incitatif afin d'accompagner la dynamique du développement territorial.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Direction de la Qualité et des Affaires Techniques
Ministère de la Santé et de la Protection Sociale (MSPS)	Suivi de la mise en œuvre du programme santé et environnement à savoir l'identification des risques sanitaires liés à la dégradation de l'environnement et la promotion de l'intégration de la santé environnementale dans les politiques sectorielles de développement.	-
Bank Al-Maghrib (BAM), la Banque Centrale du Maroc	La BAM se mobilise actuellement aux côtés du MEF et des autres régulateurs financiers pour l'élaboration d'une stratégie de financement de la lutte contre le changement climatique. Celle-ci devrait permettre d'évaluer le gap de financements climatiques et d'identifier les mesures et mécanismes à même de permettre au secteur financier national, ainsi qu'aux institutions financières étrangères, de massifier leurs contributions à la finance verte et climatique. Elle s'accompagnera de l'adoption d'une taxonomie financière verte nécessaire pour canaliser les flux financiers et prévenir le « green washing » ²⁵ .	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Green Finance Unit
Groupement Professionnel des Banques du Maroc (GPBM)	Instance de concertation entre ses membres pour toutes les questions liées aux activités des banques. Cette instance joue un	Liste des banques membres du GPBM et pleinement actives dans la finance climat au Maroc à travers des produits de financement vert:

²⁵ <https://www.bkam.ma/Discours/2024/Mot-de-monsieur-le-wali-de-bank-al-maghrib-lors-de-la-conference-organisee-en-collaboration-avec-la-banque-d-espagne>

Rapport de l'activité 4 : Suivi ex-post et vérification

Partie prenante	Responsabilités	Structures rattachées et pertinentes pour le suivi des flux de financement climatique
	rôle actif dans la prise des décisions concertées au sein des acteurs du secteur bancaire marocain.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ AttijariWafa Bank (accrédité Fonds Vert pour le Climat (FVC) et établissement financière partenaire du programme GEF-III²⁶) ▪ Bank Of Africa (Partenaire financier du programme GEF-III et initiateur de la ligne de financement CAP Bleu²⁷) ▪ Banque Populaire (Partenaire financier du GEF-III et autres lignes de financement vert) ▪ BMCI (Partenaire financier du GEF-III) ▪ CIH Bank (Partenaire financier du GEF-III) ▪ Crédit Agricole du Maroc (Programme ISTIDAMA²⁸) ▪ Crédit du Maroc (Partenaire financier du GEF-III) ▪ Société Générale Maroc (Partenaire financier du GEF-III)
Confédération Générale des Entreprises du Maroc (CGEM)	Représentant officiel du secteur privé auprès des pouvoirs publics, des partenaires sociaux et des institutionnels. Cet organe œuvre activement au renforcement de capacité de ses membres sur les questions de changement climatiques ainsi que l'identification des opportunités de financement en faveur des actions climatiques.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Commission de l'économie verte
Fonds d'Équipement Communal (FEC)	Banque publique, dédiée au financement des projets d'investissement et des programmes de développement des Collectivités Territoriales du Royaume, de leurs Groupements et des Établissements Publics Locaux. Le FEC travaille actuelle sur le développement d'une offre de financement vert.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Direction du Développement Durable

²⁶ Green Economy Financing Facility in Morocco II (GEFF II).

²⁷ <https://www.bankofafrica.ma/fr/entreprises/financement-de-linvestissement/financement-de-lefficacite-energetique/cap-bleu>

²⁸ [Programme ISTIDAMA : Pour la transition verte des secteurs agricoles et agro-industriels | CAM \(creditagricole.ma\)](#)

Le niveau de complexité et de maturité, basé sur l'état de préparation pour le suivi du financement climatique, a été classé au niveau 1. Sur la base de cette évaluation du niveau de complexité et de la cartographie des parties prenantes, les étapes requises pour la collecte de données des informations sur les financements internationaux reçus sont résumées ci-dessous :

- **Demander des données budgétaires aux organismes gouvernementaux et ministères :**
Ces données sont généralement consignées dans les feuilles budgétaires ou les registres de dépenses. L'institution désignée pour la collecte des données doit officiellement en faire la demande auprès des institutions sources ou des parties prenantes concernées.
- **Accéder, dans la mesure du possible, aux données hors budget concernant les transferts bilatéraux et multilatéraux :**
Ces données peuvent être obtenues via des sources nationales, comme les points focaux sectoriels nationaux. Si cette approche n'est pas applicable et qu'aucun suivi des sources hors budget n'est disponible, des informations publiées officiellement et des bases de données peuvent être utilisées pour compléter le suivi des financements climatiques inscrits au budget. Cela inclut notamment les statistiques de l'OCDE sur le financement du développement pour le climat et l'environnement, en particulier les jeux de données basés sur la perspective des bénéficiaires.
- **Intégrer les données hors budget aux données budgétaires tout en évitant les doublons :**
Lors de la collecte des données à partir de ces statistiques, seules les contributions financières climatiques provenant de donateurs et d'investisseurs internationaux (voir liste présentée à l'**Annexe 2**) non transitant par les budgets gouvernementaux doivent être prises en compte. Étant donné qu'il peut être difficile d'éviter les doublons à ce stade, il est fortement recommandé de vérifier les données dans une étape ultérieure de cette phase.

Pour mettre en œuvre ces étapes, un formulaire de collecte des données sera adressé aux diverses parties prenantes afin de recueillir les informations essentielles sur les financements climatiques internationaux perçus. Ce questionnaire, élaboré conformément aux exigences de l'Accord de Paris, vise à identifier les programmes et projets climatiques (atténuation, adaptation, transversaux) réalisés par le Maroc, ainsi qu'à notifier le soutien financier reçu. Pour assurer leur engagement, les parties prenantes seront conviées à participer à des ateliers ou séminaires dédiés au remplissage des formulaires. **Ce formulaire a été conçu sur la base des formats tabulaires des annexes III.7 et III.13 de la décision 5/CMA3 (voir Annexe 3).**

Après la collecte des données relatives aux financements climatiques reçus, il faudra évaluer le titre du programme ou du projet, ainsi que d'autres descriptions, comme les activités ou les composantes par rapport à la définition du financement climatique ainsi que la liste des activités éligibles (**voir tableau 3 ci-dessous**), afin de vérifier leur pertinence climatique, c'est-à-dire leur contribution à l'atténuation, à l'adaptation ou aux objectifs transversaux. Si le titre ou la description ne fournit pas suffisamment d'informations pour établir la pertinence climatique, des informations complémentaires doivent être sollicitées, comme la documentation des projets, auprès des institutions et des parties prenantes responsables.

Seuls les programmes ou projets répondant à la définition du financement climatique et aux activités éligibles sont enregistrés dans la base de données nationale sur le financement climatique et classés

en tant qu'atténuation, adaptation ou objectifs transversaux.

Pour consolider la saisie et la mise à jour des données, **l'Outil de transparence du financement climatique (voir Annexe 4) doit être utilisé**. Cet Outil, conçu sous Excel, permet aux parties prenantes d'enregistrer les flux financiers avec leurs paramètres clés (**selon la définition et les critères du financement climatique définis dans le livrable de l'activité 1**) dans une base de données centralisée. Il intègre également des menus déroulants pour sélectionner les pondérations nécessaires (voir étape 2) et calcule automatiquement le financement spécifique au climat des flux financiers enregistrés. Cet outil inclut toutes les catégorisations recommandées dans le guide de l'ICAT. La figure ci-dessous détaille les principales données d'entrée.

Pour enregistrer et saisir des données, il est important de disposer d'une description et d'une documentation de projet plus détaillées. Les données à saisir dans l'outil de suivi du financement climatique budgétisé (niveau de complexité 1) à cette étape comprennent :

Informations non financières	Informations financières
<ul style="list-style-type: none"> • Ministère • Source externe/canal (si applicable) • Intitulé du programme/projet • Objectif (si applicable) • Activités / Composantes (si applicable) • Type d'intervention (développement et transfert de technologies, renforcement des capacités, interventions physiques et création de connaissances) • Année • Bénéficiaire • Classification de la zone thématique (atténuation, adaptation et approche transversale) • Secteur • Sous-secteur • Lien avec la cible des CDN • Source d'information 	<ul style="list-style-type: none"> • Montant total engagé (monnaie locale) • Montant total fourni (monnaie locale) • Montant total de la subvention engagée (monnaie locale) • Montant total de la subvention fournie (monnaie locale) • Montant total du prêt engagé (monnaie locale) • Montant total du prêt fourni (monnaie locale) • Cofinancement engagé (monnaie locale) • Cofinancement fourni (monnaie locale) • Instrument financier • Statut (prévu, en cours ou achevé)

Figure 10. Données d'entrée pour le suivi du financement climatique budgétisé (source : ICAT)²⁹

²⁹ https://climateactiontransparency.org/wp-content/uploads/2024/11/ICAT_Report_Nov-15.pdf

Afin d'assurer un reporting efficace des financements climatiques internationaux reçus, une liste des secteurs et sous-secteurs éligibles à ce type de financement a été élaborée dans le cadre de l'activité 1 du projet (champs d'application du cadre de suivi de la finance climatique).

Tableau 4. Les secteurs et sous-secteurs éligibles

Secteur	Domaines d'impact climatiques	Sous-secteur
Agriculture et alimentation	Atténuation et adaptation	La gestion du carbone des sols des terres cultivées et des prairies (« carbon farming », semi direct)
		L'agroforesterie
		L'utilisation du biochar
		L'amélioration des pratiques d'élevage
		Les pratiques de réduction du gaspillage alimentaire
		La gestion des nutriments et des engrais
		La valorisation du méthane des fumiers
		Une agriculture respectueuse de la nature et résiliente
		Les systèmes alimentaires circulaires
		Les régimes alimentaires durables
Forêts	Atténuation et adaptation	La conservation des forêts
		La restauration des écosystèmes et des services écosystémiques
		L'amélioration de la biodiversité et du tourisme forestier
		Les efforts forestiers productifs
Autres utilisations des terres	Atténuation et adaptation	La conservation des zones humides
		La restauration des prairies et la conservation communautaire
Ville, habitat et tertiaire	Atténuation et adaptation	Réduction de l'intensité énergétique des bâtiments (enveloppe et équipements)
		Résilience des environnements bâtis face aux catastrophes naturelles et aux événements climatiques extrêmes
		Efficacité énergétique dans l'éclairage public
		Efficacité énergétique dans les systèmes énergétiques des quartiers
		Services intégrés de chauffage et de refroidissement
		Amélioration de la résilience des centres urbains et ruraux
		Réduction des impacts des îlots de chaleur en milieu urbain
		Modes de vie durables
		Promotion de la biodiversité urbaine
Energie	Atténuation	Énergies à partir de sources renouvelables/alternatives
		Efficacité Énergétique
		Digitalisation et énergie notamment SMART GRID

Secteur	Domaines d'impact climatiques	Sous-secteur
Industrie	Atténuation	Processus de refroidissement et de stockage (passer à des réfrigérants à faible Potentiel de Réchauffement Global (PRG))
		Réutilisation de la chaleur industrielle résiduelle
		Optimisation de l'efficacité énergétique dans les procédés industriels
		Réduction de l'empreinte carbone des matériaux de construction
		Captage et stockage du carbone
Déchets solides	Atténuation	Économie circulaire (prévention des déchets, préparer la réutilisation, le recyclage, la valorisation et la mise en décharge)
		Valorisation du méthane issus de la biodégradation des déchets
Transport (incluant le routier, le ferroviaire, le maritime et l'aérien)	Atténuation	Service de transport :
		Optimisation des flux de transport de marchandises
		Développement de la micro-mobilité
		Substitution des véhicules à carburants par des véhicules à zéro émissions
		Renouvellement du parc de véhicules de transport
		Systèmes de Transport Intelligents (ITS en anglais)
		Infrastructure de transport :
		Infrastructures dédiées à la mobilité durable (incluant infrastructures de recharge pour les véhicules électriques, de ravitaillement en carburants propres)
	Développement de nouvelles formes de mobilité	
	Adaptation	Infrastructure de transport :
Milieux sensibles	Adaptation	Renforcement de la résilience des écosystèmes montagneux, oasiens, et autres
		Développement économique des jeunes et des femmes dans les milieux sensibles
Pêche et aquaculture	Adaptation	Repeuplement des cours d'eau douces, des lagunes et des zones littorales
		Systèmes d'élevage aquacole, développement des écloséries
		Pêche durable et renforcement de l'émancipation économique des pêcheurs traditionnels
		Utilisation durable des ressources aquatiques, incluant les algues
		Aires marines protégées
		Surveillance et recherche sur les effets du changement climatique sur les écosystèmes marins
		Adaptation des pratiques de pêche

Secteur	Domaines d'impact climatiques	Sous-secteur
		Promotion de la transition vers des sources d'énergie renouvelable
Eau	Adaptation	Gestion durable des eau souterraines
		Gestion des systèmes d'alertes des crues
		Construction de barrages et petits barrages
		Valorisation des eaux usées pour l'irrigation des espaces verts
		Économie de l'eau et pratiques durables de son utilisation
		Projets de dessalement de l'eau de mer à base d'énergie renouvelable
Météorologie	Adaptation	Amélioration des systèmes de mesure
Santé	Adaptation	Renforcement de la résilience face aux maladies engendrées par le changement climatique
Les financements climatiques comprennent aussi, et de manière transversale :		Recherche & Développement
		Les politiques, réglementations, renforcement des capacités et sensibilisation
		Gouvernance
		Transparence climatique

Dans cette optique, et à l'instar du système national d'inventaire des émissions de GES (SNI-GES), il est proposé d'adopter un système de gestion basé sur un modèle sectoriel, aligné sur la typologie des secteurs définis dans le tableau ci-dessus. Le Groupe de Travail Finance Climat (GTFC), qui regroupe déjà tous les acteurs impliqués dans la finance climat au Maroc, avec l'appui de l'Unité Climat du MEF facilitera la collaboration entre ces différents acteurs à travers un processus bien défini de collecte et de suivi des informations, présenté dans la figure ci-dessous.

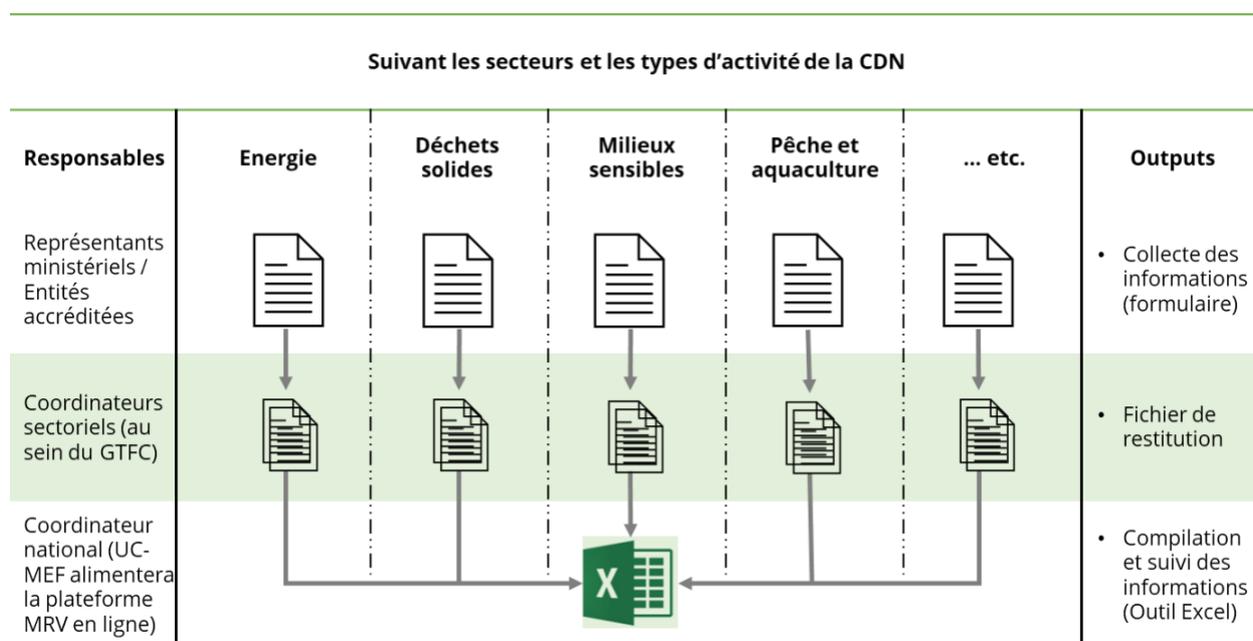


Figure 11. Système sectoriel de collecte et de suivi des financements climatiques (source : ECI)

Par conséquent, le GTFC doit être plus actif pour assumer cette nouvelle attribution et mieux coordonner ses activités avec l'Unité Climat du MEF. Le GTFC a un mandat plus étendu que celui de l'UC-MEF, couvrant non seulement les aspects financiers, mais aussi les dimensions techniques, stratégiques et politiques de la lutte contre le changement climatique. Il est appelé à jouer un rôle clé dans la coordination des actions et initiatives de financement climatique à l'échelle nationale, tout en intégrant les points de vue des divers acteurs impliqués. Les deux structures doivent travailler de concert pour le renforcement du suivi des financements climatiques. Le tableau ci-dessous présente en détail les rôles et responsabilités de chaque acteur impliqué dans le processus de collecte et de suivi des informations proposé ci-dessous.

Tableau 5. Rôles et responsabilités des acteurs à impliquer dans le suivi des financements climatiques

Acteurs	Rôles et responsabilités
Représentants ministériel, entités accréditées auprès des bailleurs de fonds, agences gouvernementales	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer la disponibilité des informations financières demandées ; - Remplir le formulaire de collecte des données (Annexe 3) et transmettre au coordinateur sectoriel désigné ; - Coordonner avec les bailleurs de fonds/donateurs pour collecter les informations financières fournies.
Coordinateurs sectoriels (au sein du GTFC)	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer le rôle de point focal sectoriel afin de suivre la collecte des informations de chaque partie prenante de son secteur ; - Veiller à la collecte des données relatives aux informations financières internationales perçus auprès des parties prenantes, selon le formulaire (Annexe 4), et leur transmission au coordinateur national. - Veiller à la mobilisation des ressources nécessaires à la collecte d'information (atelier, conférence en ligne, etc.).
Coordinateur national (Unité Climat-MEF)	<ul style="list-style-type: none"> - Coordonner les travaux des coordinateurs sectoriels ; - S'assurer, auprès des coordinateurs sectoriels, de la collecte des données et de leur traitement, le cas échéant ;

	<ul style="list-style-type: none"> - Organiser et présider les réunions avec les coordonnateurs sectoriels ; - Veiller à l'archivage et la sauvegarde des résultats relatifs aux financements internationaux reçus ; - Consolider les rapports du GTFC, coordonner avec les coordonnateurs sectoriels et garantir la transparence des processus financiers ; - Assurer un suivi indépendant, vérifier les informations fournies par le GTFC (Annexe 5). - Renseigner la Plateforme MRV en ligne.
--	---

4.2. Etape 2 : Pondérer les données sur le financement climatique

Après avoir collecté, vérifié et compilé les données financières, les **coordonnateurs sectoriels** avec l'appui du **coordonnateur national** doivent pondérer les flux financiers pour refléter la pertinence climatique des programmes, projets ou activités. Bien qu'il existe plusieurs approches de pondération utilisées au niveau international, le « **Guide on Climate Finance Transparency Framework** » recommande d'utiliser les marqueurs suivants, qui sont adaptés de la méthodologie **Climate Public Expenditure and Institutional Review (CPEIR)**³⁰. Le CPEIR utilise les marqueurs de Rio de l'OCDE.

Encadré 2 : Marqueurs de Rio de l'OCDE

Le Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE collecte chaque année des données sur les flux d'aide et de ressources vers les pays en développement, accessibles via la base de données Creditor Reporting System (CRS). Depuis 1998, le CAD suit l'aide liée aux objectifs des Conventions de Rio à travers les "**marqueurs de Rio**". Le marqueur sur l'atténuation du changement climatique, établi en collaboration avec le Secrétariat de la CCNUCC, permet de suivre les flux d'aide soutenant la Convention. En 2009, un marqueur sur l'adaptation au changement climatique a été ajouté, offrant une vue plus complète de l'aide liée au climat.

Ces marqueurs indiquent les objectifs politiques des donateurs pour chaque activité d'aide. Une activité peut être marquée comme ayant un objectif principal (si l'objectif climatique est central) ou significatif (si l'objectif climatique est secondaire mais intégré). Ces données permettent une estimation approximative des flux d'aide ciblant les objectifs climatiques, bien que les chiffres pour les objectifs soient présentés séparément.

Pour identifier le marqueur le plus précis, le titre du programme/projet et sa description plus détaillée (activités/composantes) sont évalués par rapport aux critères et définitions du marqueur concerné. Si le titre et la description ne fournissent pas suffisamment d'informations pour attribuer des pondérations, des informations supplémentaires telles que les documentations des projets doivent être demandées aux institutions et organisations responsables. En cas de doute, il est recommandé d'adopter une approche prudente et d'arrondir à l'estimation inférieure de la pertinence climatique, plutôt qu'à l'estimation supérieure pour éviter toute surestimation.

³⁰ <https://www.undp.org/asia-pacific/publications/methodological-guidebook-climate-public-expenditure-and-institutional-review-cpeir>

Tableau 6. Approche de pondération adaptée de la méthodologie CPEIR

Marqueurs	Pondération	Critères et définitions des marqueurs
Pertinence principale	100%	L'atténuation et/ou l'adaptation au changement climatique sont fondamentales pour la motivation et la conception du projet ou de l'activité. Le projet n'aurait pas été réalisé sans cet objectif.
Pertinence élevée	75%	Le projet ou l'activité vise principalement, mais pas exclusivement, des objectifs d'atténuation et/ou d'adaptation au changement climatique.
Pertinence significative	50%	L'atténuation et/ou l'adaptation au changement climatique sont clairement énoncées et significatives, en tant qu'objectifs secondaires dans la conception du projet ou de l'activité.
Pertinence faible	25%	La motivation et la conception du projet ou de l'activité servent d'autres objectifs, mais elles ont été ajustées pour avoir un lien avec l'atténuation et/ou l'adaptation au changement climatique.
Pertinence marginale/ inexistante	0%	Projets ou activités sans rapport avec l'atténuation et/ou l'adaptation au changement climatique, ou projets et activités qui n'ont que des liens très indirects et théoriques avec l'atténuation et/ou l'adaptation au changement climatique.

L'**Outil de transparence du financement climatique** sera développé sur Excel (*voir l'annexe 4*) pour déterminer la pertinence climatique des programmes, projets ou activités collecter à **l'étape 1** permet d'appliquer les marqueurs prédéfinis (100%, 75%, 50%, 25%, 0%) par la méthodologie CPEIR. Cela permet de calculer automatiquement les montants totaux de financement climatique perçu par instrument financier. Le niveau de granularité a été gardé au niveau du projet ou du programme.

4.3. Etape 3 : Vérifier les données sur le financement climatique

Cette étape qui sera prise en charge par le coordonnateur national (Unité Climat du MEF) vise à traiter et vérifier les données collectées sur les flux de financement climatique. L'objectif de cette étape est de dépister les doublons de données et de contrôler la plausibilité sur l'ampleur des flux de financement climatique. La vérification des données se compose de deux sous-étapes visant à garantir la fiabilité et l'exactitude des informations collectées.

1. Effectuer un contrôle de la qualité pour identifier les doublons dans les flux climatiques :

La base de données ou les enregistrements créés sont vérifiés pour détecter les cas de double comptage ou de multiplication potentielle des flux de financement climatique reflétant le même programme, projet ou activité. Le filtrage des titres des postes budgétaires peut fournir des indications préliminaires pour repérer les flux similaires déclarés par différentes entités. Si ces doublons ne sont pas détectés, cela entraîne un double comptage des flux climatiques, conduisant à une **sur-déclaration**. Plus important encore, cela provoque une surestimation des actions climatiques, faussant les progrès réalisés vers les objectifs climatiques d'un pays.

Par exemple le double comptage peut survenir lorsque plusieurs parties prenantes rapportent les mêmes programmes, projets ou activités. Par exemple, le ministère de l'Énergie alloue une subvention couvrant 50 % du coût d'un projet d'énergie renouvelable dans le budget national. Ce projet est mis en œuvre par une entreprise privée qui finance les 50 % restants. Pendant le processus de collecte des données, le ministère déclare la subvention, tandis que l'entreprise privée rapporte le montant total de l'investissement du projet comme financement climatique. Si cette duplication n'est

pas identifiée et corrigée lors du contrôle de qualité, cet exemple entraînerait une surdéclaration de 50 %.

2. Vérification des données par des contrôles de plausibilité :

La seconde sous-étape consiste à effectuer des contrôles de plausibilité, en mettant l'accent sur la vérification de l'ampleur des flux financiers dédiés à l'action climatique. Cela implique un filtrage manuel des données pour identifier les valeurs aberrantes. Par exemple, les pays doivent s'assurer que les flux de financement climatique déclarés se situent dans une fourchette réaliste, correspondant à la distribution normale des données.

En cas de détection de valeurs aberrantes, il est recommandé de demander et de vérifier la documentation des projets auprès des parties prenantes concernées. En cas de désaccord sur les pondérations attribuées par les coordonnateurs sectoriels, le coordinateur national prendra la décision finale. Le coordinateur national devra cependant **rapporter les modifications apportées** aux pondérations aux coordonnateurs sectoriels concernés, accompagnées des justifications appropriées. Pour éviter tout risque de **sur-déclaration**, notamment lorsque des doutes subsistent, il est conseillé d'opter pour des estimations plus prudentes des flux financiers. Cette approche repose sur le principe de précaution, qui favorise une évaluation conservatrice des données déclarées.

Un « **Outil de contrôle qualité pour le suivi des financements climatiques** » est présenté à l'**Annexe 5**. Cet outil permet d'effectuer un contrôle de qualité et de corriger les données imprécises. Ce processus doit être appliqué manuellement à chaque flux rapporté par les parties prenantes.

5. Plateforme MRV en ligne du Maroc

Suite à l'adoption des MGP de l'AP en marge de la COP24 en 2018 à Katowice, le Maroc a lancé en 2019 l'élaboration d'une plateforme MRV en ligne pour servir le processus de compilation de toutes les données requises à l'élaboration des RBT, notamment l'inventaire national des émissions de GES, l'état d'avancement des actions climatiques inscrites dans les CDN et le support (financement, transfert de technologie et renforcement des capacités). La première version de cette plateforme a été livrée en 2021 et actuellement une mise à jour est en cours pour intégrer le volet adaptation, non pris en compte dans la version initiale. Cependant, cette plateforme n'a pas encore été opérationnalisée en attendant de formaliser son utilisation par les différents acteurs concernés à travers un texte réglementaire spécifique à la transparence climatique.

Néanmoins, les sections suivantes présentent une analyse de cette plateforme pour identifier les gaps existants par rapport aux exigences de transparence, notamment celles mise en place en marge de la COP26 en 2021 à Glasgow, avec une formulation des pistes d'amélioration.

5.1. Analyse de la plateforme MRV en ligne du Maroc

Une analyse de la plateforme MRV a été menée dans le cadre de cette activité afin d'opérationnaliser la partie relative au support financier reçu, en intégrant la méthodologie développée au chapitre 4 de rapport. Il apparaît que la plateforme ne prend pas en compte le suivi des financements climatiques internationaux reçus par le Maroc. Ainsi, une mise à jour de la plateforme est indispensable pour intégrer l'approche proposée dans ce rapport.

Le tableau ci-dessous présente une analyse de la partie financière de la plateforme du Maroc par rapport aux exigences du cadre de transparence renforcé de l'Accord de Paris.

Tableau 7. Analyse du module support de la plateforme MRV en ligne du Maroc

Composantes		Observations
Support financier	▪ Requis	Le formulaire est disponible, mais il est incomplet. Il manque notamment les champs permettant d'insérer le montant en dirhams (MAD) et le taux de change, conformément à la décision 5/CMA3.
	▪ Reçu	▪ Pas de formulaire disponible pour cette partie sur la plateforme en ligne.
Renforcement de la capacité pour la transparence	▪ Requis	Le formulaire est disponible, mais il est incomplet. Il manque notamment les champs permettant d'insérer le montant en dirhams (MAD), le taux de change, le canal et le statut de l'activité conformément à la décision 5/CMA3.
	▪ Reçu	▪ Pas de formulaire disponible pour cette partie sur la plateforme en ligne.

Les principales limitations qui empêchent l'opérationnalisation complète de la plateforme MRV en ligne du Maroc sont les suivantes :

1. **Problèmes techniques** : La structure actuelle de la plateforme ne permet pas l'intégration

des données de suivi financier conformément à la décision 5/CMA3.

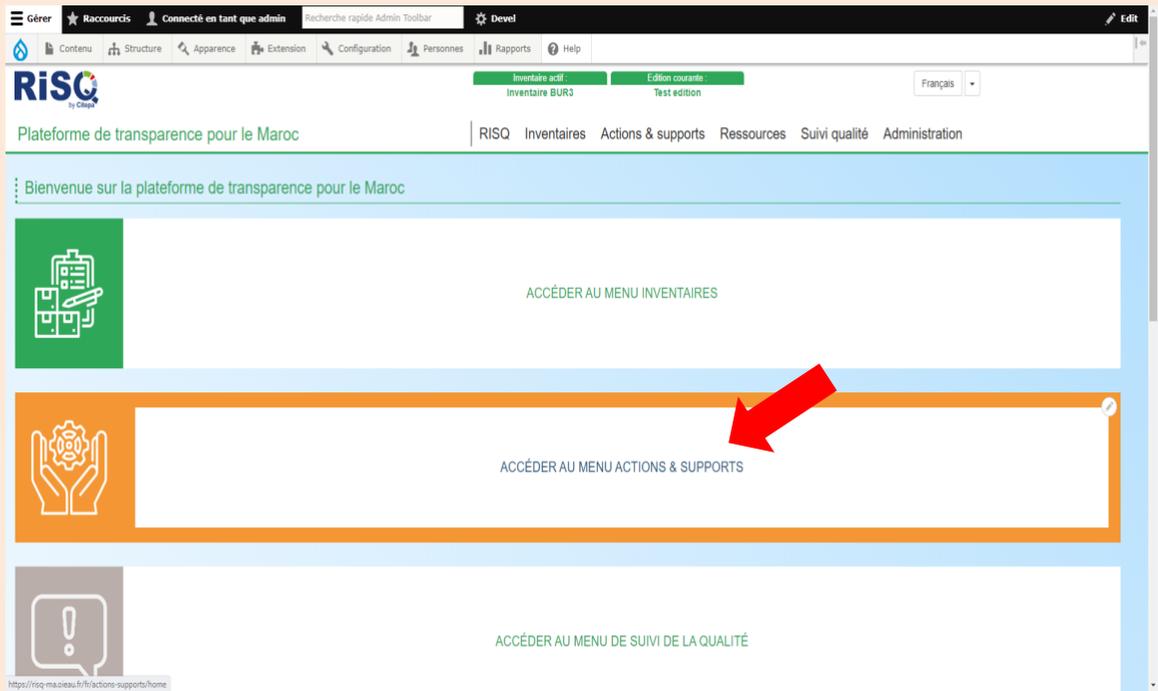
2. **Cadre de gouvernance** : L'absence d'une équipe technique spécialisée et formée à l'utilisation et la gestion de la plateforme freine son déploiement optimal.
3. **Manque de financement** : Les ressources financières nécessaires pour la mise à jour de la plateforme et l'intégration des nouvelles exigences de transparence ne sont actuellement pas disponibles.

Pour toutes ces raisons, il est recommandé de revoir entièrement le module « **MRV support de la plateforme** » afin de se conformer à la décision 5/CMA3 pour tous les types de supports (y compris le transfert de technologie et le renforcement des capacités). Par la suite, le cadre de gouvernance et les informations collectées sur les financements internationaux reçus grâce à la méthodologie proposée permettront d'alimenter la nouvelle plateforme MRV révisée. Pour le moment, la méthodologie proposée dans ce rapport permettra de suivre les financements internationaux reçus grâce à la boîte à outils développée (**formulaire de collecte de l'Annexe 3 et Outil de transparence du financement climatique de l'Annexe 4**) et d'assurer un reporting conforme aux exigences internationales.

5.2. Conception de l'amélioration de la plateforme MRV en ligne du Maroc

Dans le cadre d'une éventuelle mise à jour de la plateforme MRV existante, la nouvelle version aura pour ambition de l'aligner sur les normes internationales, d'optimiser l'accès à l'information et d'enrichir l'expérience utilisateur grâce à une intégration des données simplifiées notamment pour la partie support de la plateforme. Le tableau présenté ci-dessous propose les améliorations à mettre en œuvre pour actualiser la version actuelle de la plateforme.

Tableau 8. Propositions d'amélioration de la plateforme MRV existante

Plateforme MRV existante	Améliorations
<ul style="list-style-type: none">Page d'accueil : menu d'accueil présente les principales options pour un MRV. 	<p>L'accès aux actions et supports se fait par le même bouton. Pour plus de clarté, il serait pertinent de prévoir un bouton d'accès spécifique à chaque volet : actions vs supports.</p>

Rapport de l'activité 4 : Suivi ex-post et vérification

- Formulaire d'ajout de support

The screenshot shows the 'Créer un support' (Create support) form in the RISQ platform. The 'Support financier' (Financial support) section is active. It contains the following elements:

- Support requis**: A text box with instructions: "The counterpart of the amount of support required is the amount of support received. The support received is an annual data that must be entered for each year covered by the financial support. This information is entered in the 'Support received - Annual monitoring' section. For consistency, the sum of the annual amounts of support received cannot be greater than the amount of support required."
- Année de début**: A dropdown menu set to 'Ancien'.
- Closing year**: A dropdown menu set to 'Ancien'.
- Montant estimé en USD (US\$)**: A text input field with 'USD' as the unit.
- Type d'instrument financier prévu**: Radio buttons for 'Insurance', 'Subvention', 'Prêt concessionnel', 'Prêt non concessionnel', 'Equity', 'Garantie', and 'Autre'.
- Type d'instrument financier prévu (Autres)**: A text input field with a rich text editor toolbar.
- Utilisation, incidence et résultats escomptés**: A text input field with a rich text editor toolbar.

Le formulaire actuel nécessite une refonte totale, car il ne permet pas une saisie claire et précise des informations. Bien qu'il soit envisageable d'utiliser un formulaire unique regroupant l'ensemble des types de supports comme dans la version existante, il serait préférable de concevoir des formulaires distincts pour chacun des quatre types de support : financier, renforcement des capacités, transfert de technologie et renforcement de la transparence.

Conformément à la décision 5/CMA3³¹, voici la liste des tableaux à prendre en compte pour l'élaboration des nouveaux formulaires dans le cadre de la mise à jour de la plateforme :

- TABLEAU III.6 - Informations sur le soutien financier nécessaire pour les pays en développement conformément à l'Article 9 de l'Accord de Paris
- TABLEAU III.7 - Informations sur le soutien financier reçu par les pays en développement conformément à l'Article 9 de l'Accord de Paris
- TABLEAU III.8 - Informations sur le soutien au développement et au transfert de technologies nécessaire

³¹ https://unfccc.int/sites/default/files/resource/cma3_auv_5_transparency_0.pdf

Rapport de l'activité 4 : Suivi ex-post et vérification

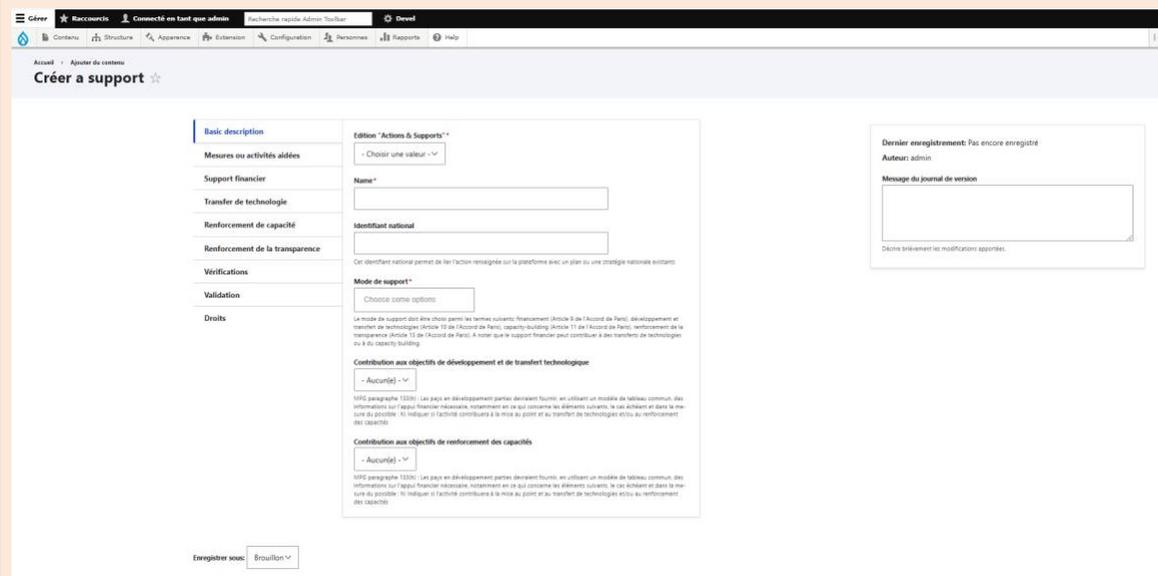
La partie support reçu n'est pas élaborer

pour les pays en développement conformément à l'Article 10 de l'Accord de Paris

- TABLEAU III.9 - Informations sur le soutien au développement et au transfert de technologies reçu par les pays en développement conformément à l'Article 10 de l'Accord de Paris
- TABLEAU III.10 - Informations sur le soutien au renforcement des capacités nécessaire pour les pays en développement conformément à l'Article 11 de l'Accord de Paris
- TABLEAU III.11 - Informations sur le soutien au renforcement des capacités reçu par les pays en développement conformément à l'Article 11 de l'Accord de Paris
- TABLEAU III.12 - Informations sur le soutien nécessaire pour les pays en développement en vue de la mise en œuvre de l'Article 13 de l'Accord de Paris et des activités liées à la transparence, y compris pour le renforcement des capacités liées à la transparence
- TABLEAU III.13 - Informations sur le soutien reçu par les pays en développement en vue de la mise en œuvre de l'Article 13 de l'Accord de Paris

et des activités liées à la transparence, y compris pour le renforcement des capacités liées à la transparence

- Page « créer un support »



Il est recommandé de diviser la page de création de support en deux sections distinctes : l'une pour les « Supports requis » et l'autre pour les « Supports reçus », chacune dotée de son propre formulaire. Cette séparation vise à simplifier la saisie des informations et à améliorer l'ergonomie de la plateforme.

- Support Requis
 - Tableau III.6
 - Tableau III.8
 - Tableau III.10
 - Tableau III.13
- Support Reçus
 - Tableau III.7
 - Tableau III.9
 - Tableau III.11
 - Tableau III.13

6. Feuille de route et recommandations

La formulation de la feuille de route pour la mise en œuvre d'un système national de suivi de la finance climatique prend en compte les exigences internationales (chapitre 2), l'état des lieux (chapitre 3), les orientations de la méthodologie proposée (chapitre 4), et l'amélioration de la plateforme MRV du Maroc (chapitre 5).

6.1. Feuille de route pour le déploiement de la méthodologie de suivi des financements climatiques

La feuille de route proposée s'articule autour de quatre étapes clés, à mettre en œuvre pendant une période estimée à 12 mois, afin d'assurer un suivi efficace des financements climatiques internationaux perçus par le Maroc avant la prochaine échéance d'élaboration du 2^e RBT en décembre 2026.

Une phase préliminaire vise à formaliser les structures de gouvernance pour la gestion des financements climatiques. Cela inclut la clarification des rôles du Groupe de Travail Finance Climat (GTFC) et de l'Unité Climat (UC-MEF), la mise en place d'un cadre réglementaire, ainsi que des mécanismes de coordination tels que des réunions régulières et une gestion collaborative des flux financiers.

La première phase opérationnelle consiste à sensibiliser les parties prenantes à travers des ateliers et des formations pour s'assurer de l'appropriation de la méthodologie et des outils, suivie de la collecte de données financières via des formulaires, qui seront consolidées au niveau national par l'UC-MEF.

Les phases suivantes se concentrent sur l'analyse des données financières et leur pondération selon la méthodologie CPEIR, en vue de mesurer leur contribution aux objectifs climatiques. Un rapport final sera produit, intégrant les données dans la plateforme MRV en ligne du Maroc pour assurer un suivi transparent et continu. Des sessions de feedback permettront d'ajuster le processus et les outils utilisés, garantissant ainsi une gestion améliorée des financements climatiques.

La matrice ci-dessous présente les différentes étapes de la feuille de route, l'objectifs de chaque étape, les activités à réalisées, le délai à prévoir et les responsables.

Tableau 9. Feuille de route pour le déploiement de la méthodologie de suivi des financements climatiques

Étape	Objectifs	Actions Clés	Durée	Responsable
Étape 0 : Mise en place de l'arrangement institutionnel (pour plus détails, voir rapport de l'activité 2)	Mettre en place les mécanismes de coordination	<ul style="list-style-type: none"> Créer un cadre juridique et un calendrier de réunions de suivi Assurer la disponibilité des ressources nécessaires 	2 mois	Tous les parties prenantes
	Structurer et officialiser l'arrangement institutionnel	<ul style="list-style-type: none"> Formaliser les rôles et responsabilités des acteurs (GTFC, UC-MEF) Organiser une première réunion officielle 		GTFC & Coordinateurs sectoriels

Rapport de l'activité 4 : Suivi ex-post et vérification

<p>Étape 1 : Actualisation de la plateforme MRV en ligne</p>	<p>Révision du volet « Support » de la plateforme</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Lancement du processus de révision de la plateforme - Test des révisions par un groupe de travail restreint du GTFC pour valider les révisions - Formation de tous les acteurs concernés sur l'utilisation de la plateforme 	<p>3 mois</p>	<p>DDD & GTFC</p>
<p>Étape 2 : Collecte des flux financiers internationaux</p>	<p>Sensibilisation et mobilisation des parties prenantes</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Organiser des ateliers de sensibilisation et de formation - Formation sur les formulaires de collecte 	<p>3 mois</p>	<p>DDD & GTFC</p>
	<p>Démarrage de la collecte des données</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Envoyer les formulaires aux parties prenantes - Suivi auprès des acteurs du GTFC le remplissage des formulaires 		<p>GTFC & Coordinateurs sectoriels</p>
	<p>Consolidation des données collectées</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Collecter et centraliser les données à l'échelle sectoriel - Transmettre les données sectorielles au coordinateur national (UC-MEF) pour faire la compilation à l'échelle nationale 	<p>2 mois</p>	<p>Coordinateurs sectoriels & UC-MEF</p>
<p>Étape 3 : Analyse et pondération des données</p>	<p>Pondération des financements climatiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Appliquer les marqueurs de pondération (100%, 75%, 50%, 25%, 0%) - Générer les rapports sur les montants pondérés 	<p>1 mois</p>	<p>UC-MEF</p>
<p>Étape 4 : AQ/QC</p>	<p>Vérification et validation des données</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Vérifier et valider la complétude des données - Organiser des réunions de coordination pour valider les premières analyses 	<p>1 mois</p>	<p>UC-MEF</p>
<p>Étape 5 : Rapportage, ajustements et suivi continu</p>	<p>Préparation des rapports et intégration</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Produire le rapport final - Intégrer les données dans la plateforme MRV révisée du Maroc 	<p>2 mois</p>	<p>UC-MEF</p>
	<p>Collecte de feedback et ajustements</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Organiser des sessions de retour d'expérience - Ajuster les processus et outils pour améliorer l'efficacité 	<p>1 mois</p>	<p>DDD, GTFC & UC-MEF</p>

6.2. Recommandations

Afin de renforcer la transparence et l'efficacité du suivi des financements climatiques internationaux perçus par le Maroc, plusieurs recommandations peuvent être formulées. Ces recommandations visent à consolider les structures existantes, à améliorer la collecte et l'analyse des données et à intégrer des pratiques exemplaires issues d'expériences internationales.

Tableau 10: Recommandations pour renforcer la transparence et l'efficacité du suivi des financements climatiques

Aspects	Recommandations
Renforcement de l'arrangement institutionnel	Il est crucial de consolider l'arrangement institutionnel actuel en veillant à une meilleure coordination entre les acteurs clés, tels que le Groupe de Travail Finance Climat (GTFC) et l'Unité Climat du ministère de l'Économie et des Finances (UC-MEF). Une répartition claire des rôles et des responsabilités, soutenue par une coordination régulière, permettra une gestion plus efficace des flux financiers climatiques. Le GTFC pourrait jouer un rôle central dans la collecte des données avec la collaboration et la facilitation de l'UC-MEF, notamment en matière de suivi et de reporting des financements climatiques.
Opérationnalisation de la plateforme MRV en ligne	<ul style="list-style-type: none"> □ Révision complète de la partie MRV de la plateforme : <ul style="list-style-type: none"> • Adapter l'ensemble des supports de la plateforme MRV afin de garantir leur conformité avec la décision 5/CMA3. • Inclure tous les types de supports, tels que le transfert de technologie et le renforcement des capacités, dans cette révision. • Ajouter la partie MRV adaptation dans la plateforme □ Mise en place d'un cadre de gouvernance : <ul style="list-style-type: none"> • Établir un cadre de gouvernance robuste pour guider l'utilisation de la plateforme révisée. □ Collecte d'informations sur les financements internationaux : <ul style="list-style-type: none"> • Structurer et centraliser les données collectées sur les financements internationaux reçus pour alimenter la plateforme MRV. □ Utilisation de la méthodologie proposée : <ul style="list-style-type: none"> • Exploiter la méthodologie et la boîte à outils (formulaire de collecte, Outil de transparence du financement climatique et outil CQ/AQ) présentés dans ce rapport pour suivre les financements internationaux reçus. • Assurer un reporting conforme aux exigences du cadre de transparence renforcé de l'Accord de Paris.
Intégration des bonnes pratiques internationales	Le Maroc gagnerait à s'inspirer de bonnes pratiques observées à l'international, comme celles du Chili et de l'Afrique du Sud. Au Chili, l'adoption d'une loi-cadre incitant à la participation active des acteurs aux niveaux national et local serait bénéfique pour favoriser la transparence et l'inclusivité. De plus, des réunions régulières entre les différents acteurs techniques et financiers, à l'image de l'exemple sud-africain, permettraient d'assurer un suivi rigoureux des objectifs climatiques.
Renforcement des capacités	Enfin, un programme de renforcement des capacités des principales parties prenantes, doit être déployé pour assurer une meilleure compréhension des mécanismes de suivi des financements climatiques. Ce programme inclurait des formations sur les méthodes de suivi et de reporting, permettant ainsi aux acteurs d'améliorer leur performance dans la gestion des financements reçus.

7. Annexes

7.1. Annexe 1 : Atelier de consultation et de validation

Programme de l'Atelier

Durée	Session
08h30 – 09h00	Accueil des participants
09h00 – 09h15	Allocutions d'ouverture : MTEDD, ICAT et Gauss int.
09h15 – 09h30	Rappel des activités du projet ICAT (ECI) Présentation du programme (ECI)
09h30 – 10h15	Session 1 : Le suivi de la finance climatique internationale reçue : exigences internationales, bonnes pratiques et état du lieu au Maroc (ECI)
10h15 – 11h00	Discussions (Participants)
11h00 – 11h30	Pause-café
11h30 – 12h15	Séance 2 - Amélioration du suivi de la finance climatique internationale reçue au Maroc : méthodologie, outils et feuille de route (ECI)
12h15 – 13h00	Questions & réponses (Participants)
13h00 – 13h30	Synthèse des travaux, prochaines étapes et clôture de l'atelier (ECI, MTEDD)
13h30 – 14h30	Déjeuner et fin de l'atelier

Présentation	https://www.dropbox.com/scl/fi/y25j7v3v34m5mf1o45toj/Projet-ICAT-Maroc_Activite-4_Atelier-09.12.2024.pdf?rlkey=c9fsdbj0wrjdyts6hzh9jjavy&dl=0
---------------------	---

Rapport de l'activité 4 : Suivi ex-post et vérification





7.2. Annexe 2 : Liste non exhaustive des bailleurs de fonds internationaux

Catégorie d'entités/initiatives de financement			Exemples d'institutions/initiatives de financement	
International	Public	Multilatéral	Fonds publics multilatéraux de la CCNUCC	<ul style="list-style-type: none"> • Fonds vert pour le climat (FVC) • Fonds pour l'environnement mondial (FEM) • Fonds d'adaptation (FA)
			Banques multilatérales de développement	<ul style="list-style-type: none"> • Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement (BERD) • Banque Européenne d'Investissement (BEI) • Banque Mondiale (BM) • Banque Islamique de Développement (BID) • Banque Africaine pour le Développement (BAD)
			Autres fonds et initiatives multilatéraux	<ul style="list-style-type: none"> • Fonds pour les Changements Climatiques en Afrique (FCCA) de la BAD • Africa50 de la BAD • Fonds de partenariat pour le carbone forestier (FCPF) de la Banque Mondiale • Les fonds d'Investissement Climatique (CIF) (Administrés par la Banque Mondiale) <ul style="list-style-type: none"> ○ Fonds pour les Technologies Propres (FTP) ○ Programme Pilote de Résilience Climatique (PPCR) ○ Programme d'investissement forestier (FIP) ○ Programmes de villes climato-intelligentes (CSCP) (nouveau) ○ Programme de décarbonation de l'industrie (IDP) (Nouveau) ○ Programme d'Investissement Nature, Peuples et Climat (NPC) (Nouveau) ○ Programme d'Intégration des Énergies Renouvelables (REI) (Nouveau) • Fonds BioCarbone (par le Groupe de la Banque mondiale sur le financement du carbone) • Programme élargi d'adaptation de l'agriculture paysanne (ASAP+) du Fonds international de développement agricole (FIDA)
			Mécanismes destinés aux territoires	<ul style="list-style-type: none"> • C40 Cities Finance Facility • Transformative Urban Mobility Initiative (TUMI) • Fonds Mondial pour le Développement des Villes (FMDV) • City Climate Finance Gap Fund • Urban and Municipal Development Fund (UMDF) • City Finance Lab • Climate Support Facility • European Local Energy Assistance (ELENA) • Financing Energy for Low-Carbon Investment – Cities Advisory Facility (FELICITY) • Global Infrastructure Facility (GIF) • Global Platform for Sustainable Cities

Rapport de l'activité 4 : Suivi ex-post et vérification

Catégorie d'entités/initiatives de financement			Exemples d'institutions/initiatives de financement
			<ul style="list-style-type: none"> • InfraCo Africa • Green Cities • Mobilize Your City (MYC) • Programme for Energy Efficiency in Buildings (PEEB) • Sustainable Urban Development Project Investment Pipeline Facility – The Cities Investment Facility • Technical Assistance Facility of International Municipal Investment Fund • Transformative Actions Program (TAP) • Urban Investment Support (URBIS) • Urban Projects Finance Initiative (UPFI)
	Bilatéral	Fonds et initiatives publics bilatéraux	<ul style="list-style-type: none"> • International Climate Finance (Par le Royaume Uni) • Initiative International Climat (IKI) (par l'Allemagne) • Kreditanstalt für Wiederaufbau (KfW) • Agence Française de Développement (AFD) • Japan Bank for International Cooperation (JBIC) • NAMA Facility (par Le Royaume Uni et l'Allemagne) • Norway's International Climate and Forest Initiative (NICFI) • Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM)
	Privé	Investisseurs internationaux destinés au secteur privé	<ul style="list-style-type: none"> • Société financière internationale (SFI) • Proparco du Groupe AFD • Gestionnaire d'investissement internationaux (Exemple : Pegasus Capital Advisors) • Philanthropie • Investissement direct étranger

7.3. Annexe 3 : Formulaire de collecte des données sur les financements climatiques internationaux reçus

Année de début	
Année de clôture	
Taux de change utilisé	
Destinataire et canal	
Entité bénéficiaire	Cliquez ou appuyez ici pour saisir du texte.
Entité chargée de la mise en œuvre	Cliquez ou appuyez ici pour saisir du texte.
Canal	<p><i>Par quel canal le soutien fourni a-t-il été reçu, veuillez choisir :</i></p> <p> <input type="checkbox"/> Multilatéral <input type="checkbox"/> Bilatéral <input type="checkbox"/> Régional <input type="checkbox"/> Autre (Préciser) : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. </p> <p><i>Veuillez préciser l'entité :</i> <i>Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.</i></p>
Type de soutien et secteur	
Type de soutien	<p><i>Quel est le domaine d'impact du support reçu, veuillez choisir ?</i></p> <p> <input type="checkbox"/> Adaptation <input type="checkbox"/> Atténuation <input type="checkbox"/> Transversale </p>
Secteur	<p><i>Veuillez choisir le(s) secteur(s) d'activité concerné(s) par le soutien fourni :</i></p> <p> <input type="checkbox"/> Energie <input type="checkbox"/> Eau <input type="checkbox"/> Transport <input type="checkbox"/> Foresterie <input type="checkbox"/> Industrie <input type="checkbox"/> Habitat, Aménagement du territoire et urbanisme <input type="checkbox"/> Déchets <input type="checkbox"/> Météorologie <input type="checkbox"/> Agriculture <input type="checkbox"/> Santé <input type="checkbox"/> Pêche <input type="checkbox"/> Transversal <input type="checkbox"/> Autre (Préciser) : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. </p> <p><i>Si " Sous-secteur", veuillez préciser l'information (Selon disponibilité).</i></p> <p>Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.</p>

Projet, programme, activité ou autre		
Titre du projet, du programme, de l'activité ou de tout autre	Cliquez ou appuyez ici pour saisir du texte.	
Objectifs et description	Cliquez ou appuyez ici pour saisir du texte.	
Statut de l'activité	<i>Quel est le statut de l'activité, veuillez choisir ?</i> <input type="checkbox"/> Prévu <input type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Fini	
Financement		
Calendrier	<i>Veuillez indiquer le délai de mise en œuvre :</i> Cliquez ou appuyez ici pour saisir du texte.	
Situation du financement	<i>Quel est le statut du support reçu, veuillez choisir ?</i> <input type="checkbox"/> Engagé (accord reçu mais pas encore encaissé) <input type="checkbox"/> Reçu (encaissé)	
Instrument financier	<i>Veuillez signaler, dans la mesure du possible, les différents montants par instrument financier, le cas échéant et selon les disponibilités.</i>	
	Montants en MAD	Montants en USD
	<input type="checkbox"/> Subvention	
	<input type="checkbox"/> Prêt concessionnel	
	<input type="checkbox"/> Prêt non concessionnel	
	<input type="checkbox"/> fonds propres	
	<input type="checkbox"/> Garantie	
	<input type="checkbox"/> Assurance	
	<input type="checkbox"/> Autre (préciser) : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.	
Montant reçu (spécifique au climat)		
Valeur nominale en monnaie nationale (MAD)	Cliquez ou appuyez ici pour saisir du texte.	
Valeur nominale en USD	Cliquez ou appuyez ici pour saisir du texte.	
Équivalent de la subvention* en monnaie nationale (MAD)	Cliquez ou appuyez ici pour saisir du texte.	
Équivalent de la subvention* en USD	Cliquez ou appuyez ici pour saisir du texte.	
Cofinancement engagé (MAD)		
Cofinancement engagé (USD)		
Est-ce que le montant reçu finance une activité non climatique du programme/projets	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	

7.4. Annexe 4 : Outil de transparence du financement climatique

- Le formulaire permet de saisir les informations recueillies auprès des parties prenantes grâce aux questionnaires distribués.

1	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M
2	Année de début												
3	Année de clôture												
4	Taux de change utilisé												
5	Entité bénéficiaire	Entité chargée de la mise en œuvre	Canal	Type de soutien	Secteur	Sous-secteur (si possible)	Titre du projet, du programme, de l'activité	Objectifs et description	Statut de l'activité	Calendrier prévu	Situation du financement	Instrument financier	Montant total
6													
7													
8													
9													
10													
11													
12													
13													
14													
15													
16													
17													
18													
19													
20													
21													
22													
23													
24													
25													
26													
27													
28													
29													
30													
31													
32													
33													
34													
35													
36													
37													
38													
39													
40													
41													
42	Veuillez ajouter une nouvelle ligne à l'intérieur du tableau.												
43													
44													
..													

Rapport de l'activité 4 : Suivi ex-post et vérification

- Le Tableau de pondération permet de connaître le total des financements climatiques internationaux perçus pertinents à l'aide des Marqueurs de pondération.

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	
	Titre du projet/programme	Activités/Composantes (si disponibles)	Domaine thématique	Pertinence climatique	Justification	Montant total engagé (USD)	Total pondéré des engagements de financement climatique (USD)									
1						\$	-									
2						\$	-									
3						\$	-									
4						\$	-									
5						\$	-									
6						\$	-									
7						\$	-									
8						\$	-									
9						\$	-									
10						\$	-									
11						\$	-									
12						\$	-									
13						\$	-									
14						\$	-									
15						\$	-									
16						\$	-									
17						\$	-									
18						\$	-									
19						\$	-									
20						\$	-									
21						\$	-									
22						\$	-									
23						\$	-									
24						\$	-									
25						\$	-									
26						\$	-									
27						\$	-									
28						\$	-									
29						\$	-									
30						\$	-									
31						\$	-									
32						\$	-									
33						\$	-									
34						\$	-									
35						\$	-									
36						\$	-									
37						\$	-									
38	Veuillez ajouter une nouvelle ligne à l'intérieur du tableau au dessus de la ligne Total.															
39																
40																
41																
42																
43																
44																
45																

7.5. Annexe 5 : Outil de contrôle qualité pour le suivi des financements climatiques

The screenshot shows an Excel spreadsheet with the following structure:

Outil de contrôle qualité pour le suivi des financements climatiques						
Procédures d'activité de contrôle qualité	Exécution					
	Réalisé ?	Date	Responsable	Commentaires / observations	Améliorations ou mesures correctives prises	Pièces justificatives
Traitement des données : vérifier l'exhaustivité des données collectées						
Vérifier que les informations pertinentes sur la taille du flux financier, la source, le destinataire, le titre, la description, etc., sont enregistrées dans la base de données.						
Traitement des données : vérifier le format correct des données						
Vérifier que les données ont été saisies dans la base de données au bon format.						
Vérifier les erreurs de transcription dans la saisie des données et les références (par exemple, de la monnaie locale à l'USD, des langues locales à l'anglais, selon le cas).						
Vérification des données : effectuer un contrôle qualité						
Vérifier que les projets ou activités ont été attribués au bon secteur.						
Vérifier si les projets (et les activités, le cas échéant) ont été correctement attribués à l'atténuation, à l'adaptation ou aux activités transversales.						
Vérifier que les projets identifiés correspondent à la période/aux années sélectionnées pour le suivi du financement climatique						
Vérifier qu'il n'existe pas d'entrées multiples pour le même projet ou la même activité de financement climatique (par exemple, en fonction des identifiants et des titres du budget).						
Vérifier que les étapes de traitement précédentes ont été correctement suivies.						
Vérifier si les calculs ont été effectués correctement après avoir appliqué toutes les classifications proposées selon la méthodologie de suivi du financement climatique.						
Vérification des données : effectuer des contrôles de plausibilité						
Vérifier que le nombre de projets de financement climatique identifiés correspond au nombre de projets réalisés dans le pays.						
Vérifier s'il existe des projets ou activités inhabituels identifiés dans les bases de données qui n'ont pas de pertinence climatique						
Vérifier s'il existe des valeurs aberrantes concernant le montant financier (extrêmes à l'extrémité inférieure et supérieure).						
Vérifier les tendances concernant les résultats du suivi du financement climatique des années précédentes (par exemple, à titre de comparaison de référence).						